



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE,
DE L'INTEGRATION REGIONALE,
DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA MARINE MARCHANDE

COURRIER ARRIVEE

DOCUMENT DE PROGRAMME

REPUBLIQUE DU CONGO

Entreg. S/N°

02/11/2020
1718



Empowered lives.
Resilient nations.

Titre du Programme : Programme de diversification économique et de promotion de la résilience des communautés et des institutions vulnérables aux changements climatiques.

Entité de mise en œuvre : PNUD-RC

Date de démarrage : Avril 2020 ; **Date d'achèvement :** Décembre 2024

Date du CAP : Avril 2020

DESCRIPTION BREVE DU PROGRAMME

Malgré les efforts de relance économique entrepris par la République du Congo depuis le démarrage de son Plan National de Développement 2018-2022, son indice de développement humain (IDH) est demeuré stable au cours de ces deux dernières années avec une valeur de 0,61, et un rang de 137ème sur 189 en 2018. Le niveau de pauvreté, estimé à 46,5% Rapport National du Développement Humain (RNDH 2014) reste élevé avec une forte dominante dans les zones rurales (54%) contre 32,3% dans les zones urbaines. Cette situation découle de plusieurs facteurs structurels comme conjoncturels dont le plus marquant reste la forte dépendance de l'économie nationale au secteur pétrolier dont le contre-choc de 2014 a révélé la fragilité de l'économie du pays, qui a subi une sévère contraction de son produit intérieur brut (PIB), respectivement de -2,8% en 2016 et de - 3,1 % en 2017¹. La République du Congo a occupé le 143ème rang à l'échelle de l'Indice d'inégalité de genre (IIG) en 2018, avec une valeur établie à 0,579, ce qui dénote de grandes disparités en son sein en matière d'égalité de genre.

Le défi pour le Congo d'asseoir une croissance forte, inclusive et durable, ne pourrait être résolu que par une politique audacieuse qui met l'accent sur une refondation profonde du modèle économique telle que formatée à travers le PND 2018-2022 qui se repose sur les trois axes suivants : (i) Renforcement de la gouvernance ; (ii) Renforcement du capital humain et (iii) Diversification de l'économie. Le PND 2018-2022 sur lequel s'est aligné le CPD 2020-2024 du PNUD qui se propose d'accompagner le Gouvernement dans un processus de diversification de son économie de manière durable et plus précisément dans ses efforts de (i) faire des secteurs de l'agriculture et du tourisme des vecteurs de transformation de l'économie congolaise, (ii) lutter contre la pauvreté notamment en zone rurale et atténuer les effets néfastes du changement climatique.

Ce programme en parfaite synergie avec les interventions du pilier gouvernance du PNUD vise l'amélioration des conditions de vie socioéconomique ainsi que la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des communautés à travers la diversification économique efficace et durable et de la résilience des communautés vulnérables au changement climatique en RC. Cette transformation structurelle se réalisera à travers (i) un investissement à long terme dans l'agriculture durable et l'écotourisme assorti du développement des compétences requises (ii) une promotion efficace de l'accessibilité des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes des zones ciblées aux opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement, (iii) l'adoption des cadres et des mesures de gestion durable de la biodiversité par les institutions nationales et les populations pour lutter contre les effets du changement climatique, (iv) et la promotion des sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement pour soutenir un développement durable.

¹ Annexe 2 du PND 2018-2022 : document cadre de politique et de programmation macroéconomique et budgétaires.

Effet contribuant (UNSDCF/CPD) :
 UNSDCF 2020-2024 Outcome n°2 : Les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique.

Produits indicatifs avec marqueur genre ² :

Produit 1 : Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes des zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement grâce à l'agriculture durable et à l'écotourisme. **Gen 3**

Produit 2 : Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité pour lutter contre les effets du changement climatique. **Gen 2**

Produit 3 : Le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique a renforcé ses capacités pour mettre en place des mesures juridiques et réglementaires favorisant et facilitant l'accès aux énergies renouvelables pour les populations des zones ciblées. **Gen 2**

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------|
| Ressources Totales Nécessaires | USD 15 776 000 | |
| Ressources Totales Allouées : | UNDP TRAC : | 1 000 000 |
| | Donateurs : | 4 616 555 |
| | Gouvernement : | 6 300 000 |
| | Apport en nature : | |
| A mobiliser : | 3 859 445 | |

Approuvé par (signatures)²:

| | | |
|---|--|---|
| Pour le Gouvernement | Pour le PNUD | Partenaire de réalisation |
|  Ministère du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation civile et de la marine marchande  Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS |  Représentant Résident  Maleye DIOP | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) |
| Date : 13 OCT 2020 | Date : 14 Oct. 2020 | |

² Note: Adjust signatures as needed

² The Gender Marker measures how much a project invests in gender equality and women's empowerment. Select one for each output: GEN3 (Gender equality as a principle objective); GEN2 (Gender equality as a significant objective); GEN1 (Limited contribution to gender equality); GEN0 (No contribution to gender quality)

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Description Brève du Programme..... | 1 |
| Sommaire | 3 |
| Sigles et Abréviations | 4 |
| I. Défis de Développement et justification du programme | 6 |
| I.1. Aperçu du contexte socio-économique national | 6 |
| I.2. Justification du Programme | 7 |
| II. Stratégie et Approches de mise en œuvre..... | 10 |
| II.1. Théorie de Changement..... | 10 |
| II.2. Approches et axes d'intervention du programme..... | 11 |
| II.3. Pertinence et durabilité du programme..... | 13 |
| II.4. Transversalité de la dimension genre..... | 14 |
| III. Résultats et Partenariats | 15 |
| III.1. But, Objectifs et Résultats attendus..... | 15 |
| III.2. Ressources Requises pour Atteindre les Résultats Attendus | 16 |
| III.3. Partenariats..... | 17 |
| III.4. Hypothèses et gestion des risques..... | 24 |
| III.5. Implication des parties prenantes | 25 |
| III.6. Coopération Sud-Sud et Triangulaire (SSC/TrC)..... | 26 |
| III.7. Gestion des connaissances..... | 26 |
| IV. Gestion du Programme | 28 |
| IV.1. Efficience des Coûts et l'efficacité | 28 |
| IV.2. Gestion de programme | 28 |
| V. Cadre de résultats : | 30 |
| VI. Plan de Travail Pluriannuel..... | 35 |
| VII. Suivi et évaluation | 41 |
| VII.1. Plan de suivi | 41 |
| VII.2. Plan d'évaluation du Programme | 43 |
| VIII. Cadre juridique | 44 |
| IX. Modalité de Gestion..... | 44 |
| X. ANNEXES | 48 |

SIGLES ET ABBREVIATIONS

| Sigles/Abréviations | Définitions |
|---------------------|---|
| ABC | Amis du Bassin du Congo |
| ACFAP | Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AP | Aires Protégées |
| APP | Aide Programmable par Pays |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BDEAC | Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale |
| BM | Banque Mondiale |
| CEPAC | Cellule d'Encadrement pour la Promotion Agro communautaire |
| CODECO | Convention des ONG de Développement du Congo |
| CPD/DPP | Cadre de Coopération Pays |
| CTP | Conseiller Technique Principal |
| DAO | Dossier d'Appel d'Offre |
| DGTH | Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie |
| DIM | Modalités Implémentation Direct/ Exécution Directe |
| DPC | Direction du Plan et de la Coopération |
| EDDEN | Engagement pour le Développement Durable et l'Environnement |
| EFD | Fonds Européen pour le Développement |
| ENSAF | Ecole Nationale des Sciences Agronomiques et Forestières |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FBBC | Fonds Bleu pour le Bassin du Congo |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FVC | Fonds Vert Climat |
| GCF | Global Climate Fund |
| GEF | Global Environment Fund |
| GIZ | Agence Allemande de Coopération Internationale |
| GMS | General Management Services |
| IDH | Indice de Développement Humain |
| IIG | Indice d'Inégalité de genre |
| INRA | Institut National de Recherche Agronomique |
| IRA | Institut de Recherche Agricole |
| IREF | Institut de Recherche Forestière |
| JICA | Coopération Japonnaise |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture Elevage et Pêche |
| MATGT | Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux |
| MIDCL | Ministère de l'Intérieur de la Décentralisation et des Collectivités Locales |
| MEF | Ministère de l'Economie Forestière |
| MF | Ministère des Finances |
| MPFIFD | Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement |
| MPSIRTACMM | Ministère du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régional, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande |
| MTE | Ministère du Tourisme et de l'Environnement |
| MUH | Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat |
| NIM/NEX | National Implementation Modalitie/ Exécution Nationale |

| | |
|--------|--|
| OAI | Bureau de l'Audit et des enquêtes |
| ODD | Objectif de Développement Durable |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PCH | Petite Centrale Hydraulique |
| PFNL | Produit Forestier Non Ligneux |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PND | Plan National de Développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RC | République du Congo |
| RNDH | Rapport National sur le Développement Humain |
| SBAA | Standard Basic Assistance Agreement |
| SIG | Système d'Informations Géographiques |
| UE | Union Européenne |
| UGP | Unité de Gestion du Projet/ Programme |
| UNEP | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Culture et la Science |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| UNREDD | United Nations Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation. |
| UNSDCF | United Nations Sustainable Development Cooperation Framework |
| UNSMS | UN Security Management System |
| USAID | Agence des Etats Unis pour le Développement International |

I. DEFIS DE DEVELOPPEMENT ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

- I.1. Aperçu du contexte socio-économique national

1. Avec un taux de croissance démographique de 3%, la République du Congo est un pays à revenu intermédiaire, qui couvre une superficie de 342 000 km² et abrite une population estimée en 2018 à 5 203 073 d'habitants, dont 51% de femmes et 47,7% de jeunes de moins de 20 ans (source PND 2018-2022). Doté d'importantes ressources naturelles qui représentent un fort potentiel de développement économique, le Congo s'était résolument engagé sur la voie du développement et de la prospérité. Cependant, la chute brutale des cours du pétrole en 2014 a sapé les efforts engagés en faveur du développement économique et social et plongé le pays dans une crise sans précédent.
2. A l'instar de plusieurs d'autres pays africains producteurs de pétrole, le contre-choc pétrolier de 2014 a révélé la fragilité de l'économie du pays, qui a subi une sévère contraction de son produit intérieur brut (PIB) de -2,8% en 2016 et de -3,1% en 2017³. La reprise économique modérée amorcée en 2018 est principalement due à un accroissement de la production de pétrole et à une remontée des cours du baril. Elle laisse augurer d'une légère amélioration qui devrait se confirmer en 2019, avec un taux de croissance estimé de 1,9% du PIB en 2018 et de 2,6% en 2019. Cependant, cette reprise reste précaire. La part du secteur non pétrolier dans le PIB, qui était déjà très marginale avant la crise de 2014, accuse une baisse de 7% en 2018. La faible perspective de croissance économique aura certainement une incidence sur le cofinancement des activités de développement par le Gouvernement. L'aide publique au développement représentait 0,3% de la totalité de l'aide programmable par pays (APP) en 2017. Ce pourcentage est resté stable aussi bien en 2018 qu'en 2019. L'aide reçue a bénéficié aux secteurs social et économique, respectivement à hauteur de 48% et 21%, et a été principalement investie dans les infrastructures et les.
3. L'indice de développement humain (IDH) de la République du Congo est demeuré stable à 0,61, et le pays s'est classé au 137^{ème} rang sur 189 en 2018. Le niveau de pauvreté, estimé à 46,5% selon le Rapport national sur le développement humain (RNDH) 2014, reste toutefois élevé. La pauvreté est plus marquée dans les zones rurales (54%) que dans les zones urbaines (32,3%). Elle est également davantage prononcée chez les personnes handicapées et les populations autochtones, qui ont également un accès limité à l'éducation, à l'alphabétisation et aux services sociaux de base. Le pays occupait le 143^{ème} rang à l'échelle de l'Indice d'inégalité de genre (IIG) en 2018, avec une valeur établie à 0,579, ce qui dénote de grandes disparités en son sein en matière d'égalité de genre. Les progrès accomplis ces dernières années ont été réalisés sur le front de la représentation des femmes dans les sphères de prise de décisions, en particulier au Sénat et à l'Assemblée nationale. Toutefois, le Congo a réalisé un progrès qualitatif majeur en instituant des Conseils, notamment celui de la femme Cf article 232 de la Constitution. Ces modestes avancées ne doivent toutefois pas occulter les barrières socioculturelles auxquelles les femmes sont confrontées et le défi de taille que représente la violence fondée sur le genre.
4. Au Congo, la problématique du développement durable laisse entrevoir une corrélation entre le réchauffement climatique et l'environnement qu'il détruit, de sorte qu'aborder le développement durable, conduit à l'examen des problèmes de l'environnement et du changement climatique. Comme dans beaucoup d'autres pays, l'action humaine contribue à la dégradation de l'espace de vie et de l'écosystème. L'environnement immédiat est ainsi détruit par les érosions, les eaux pluviales, la pollution de l'air, la destruction de la faune et de la flore,

³ Annexe 2 du PND 2018-2022 : document cadre de politique et de programmation macroéconomique et budgétaires

le mauvais traitement des déchets, la prolifération des insectes... Le pays a ratifié des accords internationaux et sous-régionaux. Malgré sa politique volontariste de mise en œuvre d'initiatives majeures dans les économies verte et bleue, et en dépit de son couvert forestier à 65%, son potentiel hydro-climatique et ses parcs nationaux qui représentent 11,37% (ACFAP) du territoire national.

- 1.2. Justification du Programme

5. La relance de l'économie amorcée par le Congo depuis 2018 reste mitigée justifiant le fait qu'au quatrième trimestre 2019, la banque mondiale ait revu à la baisse ses prévisions de croissance de 3,7% à 2,2%. Dans un contexte de crise où les marges de manœuvre budgétaire du Gouvernement restent étroites (programme avec le FMI), le défi pour le Congo d'asseoir une croissance forte, inclusive et durable, ne pourrait être résolu que par une politique audacieuse qui met l'accent sur une refondation profonde du modèle économique. Celle-ci devrait s'accompagner d'une réforme du secteur productif afin de maximiser les produits de la croissance pour qu'ils profitent à tous. C'est ainsi qu'il convient de tirer profit de la stratégie de développement du pays inscrite dans le Plan National de développement (PND) 2018-2022 et qui se repose sur les trois axes suivants : (i) Renforcement de la gouvernance ; (ii) Renforcement du capital humain et (iii) Diversification de l'économie. Stratégie de développement sur laquelle s'est aligné le CPD 2020-2024 du PNUD qui se propose d'accompagner le Gouvernement dans un processus de diversification de son économie de manière durable.
6. En outre, l'année 2020 a été prévue pour établir un bilan à mi-parcours du PND 2018-2022, l'occasion de s'assurer de la bonne affectation des ressources en direction des secteurs porteurs d'une croissance inclusive à l'instar de l'agriculture, du tourisme et d'autres niches porteuses de la diversification de l'économie (axe 3 du PND), et de l'exécution effective de l'agenda 2030. Le programme de facilité élargie du crédit avec le FMI offre également l'opportunité d'inscrire dans la durée ce nouvel élan propice à la pérennisation d'un modèle économique durable et inclusif. Les améliorations attendues dans le cadre de ce programme notamment en matière de gouvernance économique, de droit humain, de transparence et de réduction de la corruption sont des préalables à l'instauration d'un climat propice à la diversification de l'économie, permettant au Congo de poser les bases d'une croissance pérenne et durable.
7. De même, la volonté du Gouvernement d'investir dans le capital humain (axe 2 du PND), en s'attachant à affecter une partie des dépenses publiques aux secteur éducatif et sanitaire notamment devrait asseoir une amélioration des conditions socio-économiques des congolais en ne laissant personne pour compte. Ainsi, du fait de l'extrême jeunesse de sa population, la République du Congo doit prêter une attention particulière au développement du capital humain, le taux de chômage des jeunes du groupe d'âge des 15 à 29 ans au sein de sa population ayant été estimé à 30,5% en 2016 (source PND 2018-2022). Compte tenu de l'importance du secteur informel, en particulier dans l'agriculture qui emploie la majorité de la population jeune, et de l'insuffisance de la formation pour répondre aux exigences du marché du travail, il paraît d'autant plus nécessaire d'investir davantage dans la formation et l'acquisition des compétences adéquates, notamment dans les secteurs à fort potentiel tels que l'agriculture durable et l'écotourisme, en vue d'absorber cette main-d'œuvre au chômage.
8. Par ailleurs, la problématique de l'énergie se pose de manière transversale et demeure au centre de la quasi-totalité des défis majeurs de développement (socioéconomique, politique et environnemental), engendrant ipso facto des perspectives prometteuses qui se présentent au monde aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production alimentaire ou d'accroissement des revenus, de la santé, de l'industrie, etc... l'accès de tous à l'énergie est essentiel. Mettre l'accent sur l'accès universel à l'énergie,

l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue des énergies renouvelables révèle de nouvelles opportunités économiques et professionnelles et cela est d'autant crucial pour créer des communautés axées sur des initiatives durables et inclusives et une résilience face aux problèmes environnementaux tels que le changement climatique. Travailler dans ce sens est particulièrement important pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) car cela a un effet direct sur la capacité à atteindre d'autres objectifs de développement durable.

9. Au regard de tout ce qui précède, l'accompagnement du gouvernement dans la diversification de l'économie et plus précisément dans ses efforts de (i) faire des secteurs de l'agriculture et du tourisme des vecteurs de transformation de l'économie congolaise, (ii) lutter contre la pauvreté notamment en zone rurale et atténuer les effets néfastes du changement climatique, devient un choix pertinent pour adresser les défis majeurs de développement durable auxquels est confrontée la République du Congo et dont les causes se résument comme ci-après :

1. En matière de développement des systèmes et chaînes de valeurs agricoles et écotouristiques résilients, les causes majeures des défis à relever sont notamment :

- ✓ La faiblesse de l'encadrement et de l'accompagnement technique et financier des promoteurs pour la création d'entreprises agricoles, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- ✓ Les faibles capacités techniques en matière d'adaptation du secteur agricole ;
- ✓ Le faible engagement de l'Etat, pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau ;
- ✓ L'insuffisance d'infrastructures pour soutenir le développement du secteur (eau, route, énergie, ...) ;
- ✓ La non-adéquation des structures de formations pour répondre efficacement aux enjeux de l'adaptation et de la résilience du secteur agricole face aux changements climatiques ;
- ✓ La faible collaboration du secteur agricole avec les universités et le milieu de la recherche scientifique, pourtant nécessaire pour soutenir le développement d'une agriculture climato-intelligente et novatrice pour répondre aux besoins du changement du marché, tant au niveau national qu'à l'international ;
- ✓ Les capacités limitées, d'un secteur privé peu développé et peu innovant, à apporter des solutions durables, et s'inscrivant dans la logique de responsabilité sociétale ;
- ✓ L'indisponibilité des intrants adaptés pour le développement d'une agriculture résiliente aux changements climatiques ;
- ✓ L'offre insuffisante de services financiers inclusifs et adaptés au monde agricole, et intégrant des mécanismes tenant compte du climat...
- ✓ L'absence d'un fonds d'appui aux entreprises touristiques
- ✓ Le faible niveau des opérateurs dans le montage et la commercialisation des produits écotouristiques.

2. En matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité et de l'atténuation de l'impact du changement climatique, le pays fait face à plusieurs défis dont les causes majeures sont :

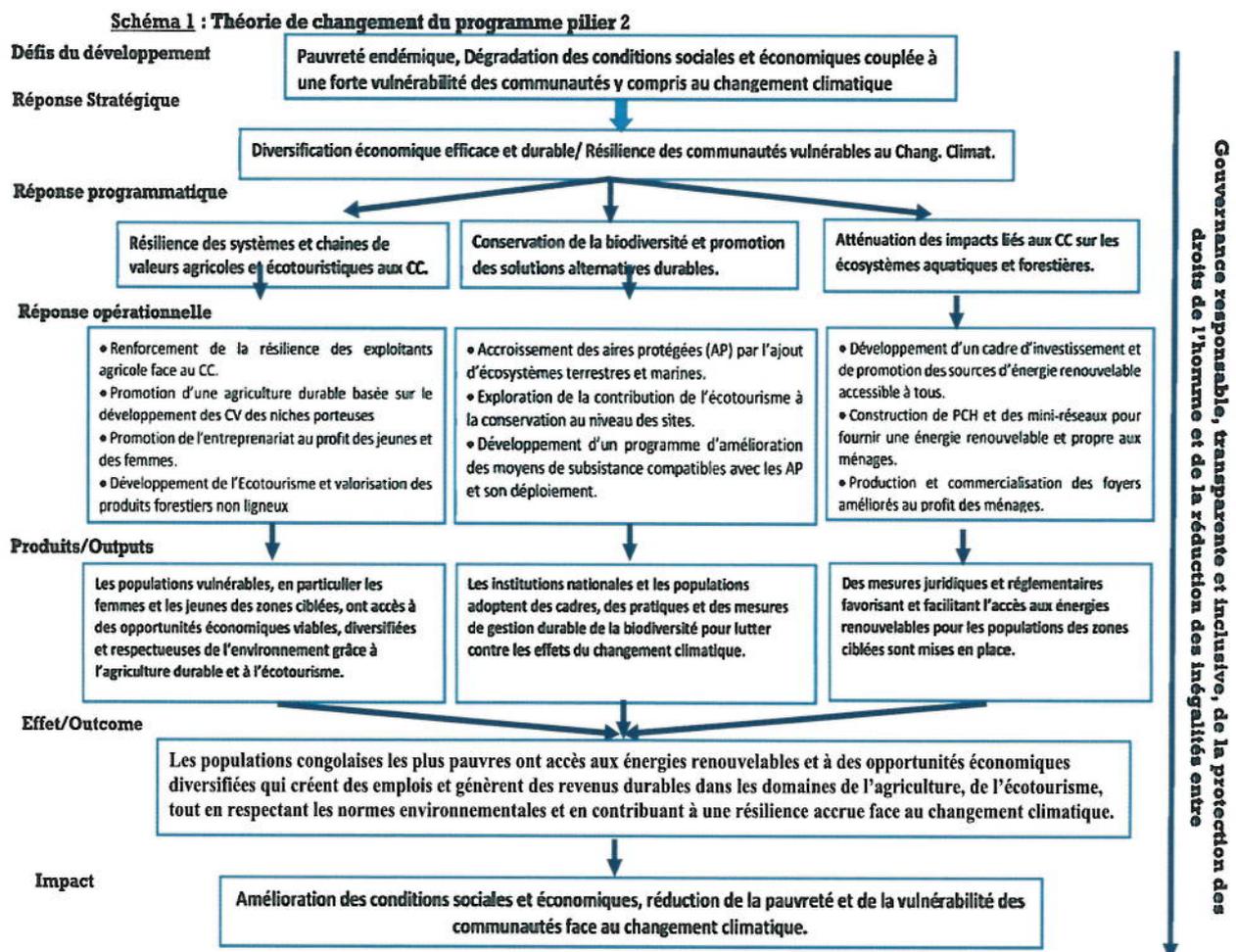
- ✓ La dégradation à un rythme soutenu des ressources naturelles et de l'environnement sous l'effet de la pression anthropique induite par la surexploitation des produits forestiers ;
- ✓ La dégradation et la destruction des terres dues principalement à une mauvaise gestion et suivi de concessions des terres ;
- ✓ Une connaissance insuffisante de la biodiversité associée à une cartographie forestière incomplète ;

- ✓ Une insuffisance de gestion participative de la biodiversité ;
- ✓ Une faible implication des populations vulnérables, notamment des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans la gestion durable de la biodiversité ;
- ✓ Une absence des plans d'affectation des terres ;
- ✓ Une gestion non durable des jachères agricoles ;
- ✓ Une exploitation minière excessive et illégale ;
- ✓ Une gestion non durable des ressources aquatiques et halieutiques
- ✓ Un faible degré de mobilisation des financements dédiés à la gestion de la biodiversité ;
- ✓ Une inexistance de mécanismes de gestion des conflits d'usages ;
- ✓ Une faible connaissance des pratiques durables d'exploitation minière ;
- ✓ Des pratiques agricoles incompatibles avec les objectifs de conservation de la biodiversité ;
- ✓ Une faible promotion et exploitation des sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement pour soutenir un développement durable...

II. STRATEGIE ET APPROCHES DE MISE EN ŒUVRE

- II.1. Théorie de Changement

10. Au regard des défis de développement durable humain de la RC et de leurs causes précédemment énumérés, la théorie de changement du présent programme stipule qu'en présence de la promotion adéquate d'une gouvernance responsable, transparente et inclusive, de la protection des droits de l'homme et de la réduction des inégalités entre les genres ; l'amélioration des conditions de vie socioéconomique ainsi que la réduction de la pauvreté extrême et de la vulnérabilité des communautés, sont dépendantes d'une diversification économique efficace et durable et de la résilience des communautés vulnérables au changement climatique.
11. Cette transformation structurelle se réalisera à travers (i) un investissement à long terme dans l'agriculture durable et l'écotourisme assorti du développement des compétences requises (ii) une promotion efficace de l'accessibilité des populations vulnérables, en particulier les femmes, les populations autochtones et les jeunes des zones ciblées aux opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement, (iii) l'adoption des cadres et des mesures de gestion durable de la biodiversité par les institutions nationales et les populations pour lutter contre les effets du changement climatique, (iv) et l'accroissement de l'accès aux énergies renouvelables pour les populations ciblées.



- II.2. Approches et axes d'intervention du programme

12. Fort des leçons apprises du cycle programmatique antérieur, ce programme adoptera une approche intégrée qui combine à la fois les trois dimensions stratégique, programmatique et opérationnelle en parfaite synergie avec le pilier gouvernance du programme pays PNUD 20-24. Pour plus d'efficacité ce programme est articulé en trois axes interdépendants qui cadrent parfaitement avec les domaines et champs pour lesquels le PNUD-RC dispose des avantages comparatif et collaboratif avérés.

Axe 1 : Amélioration de la résilience des systèmes et chaînes de valeurs agricoles et écotouristiques :

13. A travers cet axe, le programme soutiendra les communautés au sein et autour des aires protégées dans la mise en place d'approches, d'outils et de techniques d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole, plus particulièrement dans la zone du littoral, le plateau des Cataractes, la Vallée du Niari, et la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo.
14. Les interventions porteront sur le renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables et riveraines des aires protégées, à travers la fourniture de services de conseils agricoles de qualité et de proximité, afin d'assurer la diffusion des meilleures pratiques sur les techniques et les technologies d'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu des enjeux et des réalités du contexte de mise en œuvre, les techniques agricoles à privilégier seraient celles de l'agro foresterie et de l'agro écologie, valorisant les légumineuses, produisant du bois-énergie (pellets notamment) et de service, tout en palliant les effets néfastes des changements climatiques, constituant ainsi un important co-bénéfice entre l'atténuation et l'adaptation.
15. Le programme soutiendra la diversification des activités économiques chez les jeunes, les femmes et les populations autochtones dans les zones ciblées et aidera à développer les compétences des groupes concernés afin de leur permettre d'accéder aux opportunités qui leur sont ainsi offertes et de réduire les inégalités. Il s'agira de promouvoir une agriculture durable basée sur le développement des chaînes de valeur des niches porteuses agropastorales. Ceci se fera grâce au développement des filières porteuses à travers la mise en place des chaînes de valeurs appropriées pour garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire des communautés et des groupes les plus vulnérables (jeunes, femmes, autochtones); et la promotion de l'entrepreneuriat agricole à travers le développement des filières d'exportation écoresponsable pour améliorer sensiblement et durablement les revenus des producteurs.
NB : penser à la transformation agroalimentaire des produits et explorer les filières d'exportation.
16. Une stratégie sera mise en place pour assurer le renforcement des compétences et des ressources humaines correspondant aux exigences de l'emploi et aux activités promues par les jeunes et les femmes en partenariat avec le secteur privé afin d'établir des mécanismes de financement novateurs et durables. Dans cette optique, un accent sera mis sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, la valorisation des déchets comme une source d'opportunité d'emplois pour les jeunes, l'accès des petits exploitants aux marchés, aux intrants et aux services, à travers notamment la certification et la labélisation des produits agricoles de terroir permettant ainsi, la valorisation de la production locale et l'accès à de nouveaux marchés pour les produits issus des zones des parcs et réserves du Congo. Les actions à mener s'inscriront dans une démarche d'innovation fondée sur le développement de la recherche adaptative et la préparation de manuels techniques. Ce faisant, le programme renforcera les capacités nationales et développera des mécanismes de coordination étroite entre les différentes institutions en charge de l'agriculture et associées (départements ministériels, structures d'encadrement agricole, et services d'agro météorologie, et de suivi hydrologique).
17. L'amélioration de la gestion durable des terroirs villageois quant à elle va s'opérer notamment grâce à la maîtrise des principales menaces telles que l'érosion des sols, et la déforestation massive constituant les principales menaces qui pèsent sur la préservation du "capital sol", augmentant ainsi la fragilité des systèmes de production, surtout des petits exploitants.

18. En matière de développement de l'écotourisme et de valorisation des produits forestiers non ligneux, les actions appuieront (i) l'essor de l'écotourisme de bas et de moyen de gamme déjà en cours avec le processus de création des concessions écotouristiques (mutation des séries de conservation des concessions forestières aménagées en concessions écotouristiques) dans le paysage TRIDOM et Lac Télé- Lac Tumba qui s'étendra très prochainement dans les autres paysages sélectionnés et ceci en cohérence avec le projet TRIDOM GEF en cours (ii) la Cueillette/Domestication, transformation, conditionnement et distribution des produits forestiers non ligneux (PFNL) à forte teneur en protéines végétales et animales, (iii) les techniques de domestication et de conditionnement en emballage sous vide du Potamochérus porcus et un placement dans les grandes surfaces ; (iv) la valorisation de certaines plantes médicinales de portée internationale tel que le Pausinystalia yohimbe, identifié en peuplement dans certains terroirs villageois. Enfin, les pêcheries traditionnelles identifiées dans certains terroirs villageois, seront réactivées dans leurs formes de gestion ancestrales et renforcées par les techniques aquacoles, en vue de les rendre plus performants.

Axe 2 : La Conservation de la biodiversité et promotion des solutions alternatives durables

19. Le programme œuvrera à réduire de manière considérable les pressions et menaces exercées sur la biodiversité et aux services écosystémiques forestiers et aquatiques des paysages TRIDOM, LTLT et plateaux Batékés grâce à l'extension et à la cogestion du réseau des aires protégées (AP) ainsi que le développement des activités économiques alternatives et de substitution au bénéfice des CLPA (Communauté Locale et Populations Autochtones). L'accroissement du système national d'aires protégées (AP) se fera par l'ajout d'écosystèmes terrestres et marines pour atteindre le taux de couverture ciblée par la politique nationale en la matière. Pour y parvenir, le programme aidera à la conceptualisation technique de l'extension des AP, la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie d'extension pour le système d'AP dans sa globalité. De ce fait, l'ensemble des aires protégées ciblées, telles que la réserve communautaire du lac Télé, le parc national d'Odzala-Kokoua, le parc national Ntokou-Pikounda et le sanctuaire de gorilles de Lossi, seront dotées de plans d'aménagement, d'une gestion efficace et adaptée et d'un système de suivi écologique à long terme permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion du système d'AP.

20. De même, la gouvernance dans l'utilisation des ressources au sein des paysages forestiers sera améliorée notamment à travers la clarification du régime foncier pour les AP terrestres en vue de promouvoir l'intégrité écologique des sites protégés, incluant l'opérationnalisation des mécanismes efficaces de médiation et de résolution des conflits dans les AP concernées. Un accent sera mis sur le renforcement de la coopération nationale et régionale pour la gestion transfrontalière des écosystèmes ; et un mécanisme de financement durable sera développé pour supporter les coûts récurrents de la gestion des aires protégées à travers la mise en place d'un fonds fiduciaire pour la gestion du système national d'aires protégées.

21. En matière de développement des solutions alternatives et/ou de substitution durable le programme appuiera l'exploration de la contribution de l'écotourisme à la conservation au niveau des sites retenus. Il s'agira d'inventorier et de valoriser le patrimoine national naturel et culturel, d'accroître la connaissance de celui-ci et l'attractivité de la destination « parcs, réserves et zone de haute valeur de conservation du Congo » afin d'induire l'augmentation des recettes touristiques au bénéfice des communautés riveraines des aires protégées. Dans cette perspective, les actions à mener porteront notamment sur :

- Le renforcement du cadre politique et institutionnel régissant les secteurs de l'écotourisme ;
- Le développement d'une stratégie pour la conception d'initiatives, de circuits et de produits écotouristiques de haut de gamme, synonyme de tourisme durable générateur de revenus, au sein ou en relation avec les AP, mises en œuvre avec le soutien d'investisseurs privés locaux et/ou étrangers et des communautés impliquées dans la cogestion ;
- Le renforcement des compétences correspondant aux exigences des emplois et des activités promues au bénéfice des femmes, jeunes et des communautés autochtones y

compris à travers la mise en place d'unités de formation et d'acquisition de compétences ;

- La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et la valorisation des déchets comme une source d'opportunité d'emplois pour les jeunes ;
- La promotion d'outils d'incitation financière, d'encadrement et d'accompagnement de l'entrepreneuriat dans le domaine de l'écotourisme et du patrimoine naturel et culturel dans les parcs et réserves concernés ;
- Et le développement d'un programme d'amélioration des moyens de subsistance compatibles avec les AP et son déploiement en appui à leurs efforts de gestion collaborative et de conservation du patrimoine naturel. Ce programme inclura l'identification et la promotion des niches dotées d'un potentiel élevé de création d'emplois verts générateurs de revenus durables, en plus de développer des chaînes de valeur dans les secteurs concernés. Ce volet est particulièrement inter relié et crée une synergie opérationnelle avec les deux autres axes du programme.

Axe 3 : La Promotion des sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement pour soutenir un développement durable

22. Le programme bâtira d'une part sur les expériences du PNUD dans la région Afrique relatives aux initiatives capitalisant sur les énergies propres renouvelables, notamment, les technologies énergétiques les plus prometteuses, et d'autre part sur l'option prise par le pays au profit du développement d'un cadre d'investissement et de promotion de petites centrales hydroélectriques et d'autres sources d'énergie renouvelable accessible à tous, en référence au photo voltaïque, au bois énergie à base de l'agroforesterie, et autres. Il s'agira de porter les actions favorables pour une promotion accrue et tirer le maximum du rôle potentiel des petites centrales hydroélectriques dans l'éradication de la pauvreté énergétique.
23. Les bonnes pratiques et les normes des énergies renouvelables seront élaborées et mises en œuvre pour un impact réduit sur les écosystèmes forestiers et aquatiques et les zones humides. Les capacités du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique seront renforcées pour mettre en place des mesures juridiques et réglementaires favorisant et facilitant l'accès aux énergies renouvelables pour les populations des zones ciblées. Le secteur privé et les communautés locales seront dotés de capacités et moyens indispensables pour leur permettre de développer des pratiques de production et de vulgarisation des foyers améliorés.
24. Les instruments politiques et juridiques seront actualisés pour faciliter la construction de PCH et des mini-réseaux pour fournir une énergie renouvelable et propre aux ménages. Les sites identifiés bénéficieront des études de faisabilité pour l'implantation des ouvrages des mini réseaux hydroélectriques (les études socioéconomiques, les avant projets détaillés de l'implantation des ouvrages et les DAO d'exécution). La Chaîne d'approvisionnement des services et technologique pour la réalisation des infrastructures hydroélectriques sera mise en place (acquisition des turbines, équipements de transport et câblage électrique, etc...). La chaîne de production, distribution et de commercialisation des foyers améliorés pour la fourniture des ménages en cuisinière de dérivés de bois sera appuyée et rendu fonctionnelle.

- II.3. Pertinence et durabilité du programme

25. Ce programme s'inscrit dans la suite logique de la démarche de programmation du CPD 20-24 et consacre la mise en forme de l'opérationnalisation de son pilier 2 "la diversification économique durable et à la résilience des institutions et des communautés vulnérables au changement climatique et aux crises". Le programme découlant ainsi des orientations stratégiques du CPD 20-24 est aligné sur ce dernier dont l'élaboration a connu une bonne consultation avec le Gouvernement et les partenaires nationaux, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies. Il porte sur les interventions devant produire les évidences de la contribution du PNUD au Cadre de Coopération des Nations Unies (UNSDCF) 2020-2024 spécifiquement à travers son effet n°2 ; il est en parfaite cohérence avec le PND 2018-2022 au regard de son axe n°3 " La diversification et la transformation structurelle de l'économie", le Plan de réponse humanitaire des Nations Unies, l'Agenda 2063, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (Outcome n°2.

Accélérer le changement structurel propice au développement durable ; Solutions types : n°1, 3, 4, 5 et 6); et contribuera significativement à la réalisation des ODD 1, 2, 8, 13, et 17.

26. Sur les plans stratégique et institutionnel, la durabilité de ce programme découle de son positionnement et alignement sur les priorités nationales ainsi que sur tous les autres cadres de coopération multilatérale y compris ceux du système des Nations Unies. Concernant les aspects programmatique et opérationnel, la pérennisation et la durabilité des acquis et réalisations de ce programme se fondent sur la réussite simultanée et synergique du pilier de gouvernance dans ses dimensions de promotion de la redevabilité dans la gestion publique, de la consolidation de la paix, de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale et l'amélioration de la gouvernance économique et financière.
27. De même, le programme mettra un accent particulier sur le renforcement des systèmes et mécanismes nationaux et sous-régionaux et adoptera des méthodes de production visant à assurer la durabilité par le renforcement des capacités des communautés locales. L'engagement des parties prenantes clés telles que le secteur public, le secteur privé et les communautés locales sera promu à travers autres l'animation efficace des cadres de concertation et de suivi inclusifs et performants.
28. Par ailleurs, la durabilité sociale et environnementale du programme sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>). Ainsi, le PNUD mènera les activités liées au programme en accord avec ses normes en matière sociale et environnementale, il mettra en œuvre un plan intégré de gestion ou d'atténuation des risques socio-environnementaux relatifs au programme en conformité avec ces normes. Le PNUD s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation et veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au programme soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

- **II.4. Transversalité de la dimension genre**

29. Ce programme a été conçu sur la base des normes et standards de programmation des Nations unies y compris l'approche basée sur les droits humains et le principe de ne laisser personne pour compte. Le processus d'analyse des défis de développement et de la priorisation des axes d'intervention a été soumis aux exigences du PNUD en matière de la promotion et autonomisation des femmes et de l'inclusion de toutes les catégories vulnérables de la population.
30. Les stratégies, approches méthodologiques, les produits et les indicateurs du programme intègrent systématiquement les dimensions de vulnérabilité et du genre. Ainsi tout au long de la mise en œuvre du programme, les dimensions transversales telles que sont le genre, les questions environnementales (Liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux, économique et environnementaux) et les droits humains seront prises en compte et suivies notamment à travers des résultats sexo-spécifiques, des évaluations d'études environnementales et des formations et sensibilisations sur les droits de l'homme.
31. Afin de contribuer à l'amélioration de l'indice d'inégalité de genre (IIG à 0,579 en 2019) de la RC à travers ce programme, le PNUD en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), ONU Femmes et le ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, continuera de collaborer à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, notamment à travers des actions de plaidoyer visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel pour réduire les inégalités entre les genres et par l'identification de mécanismes de financement appropriés pour l'entrepreneuriat chez les femmes. Pour accélérer les résultats sur le front de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'emploi des femmes, le PNUD établira un partenariat stratégique avec le secteur privé, une démarche qui s'est déjà révélée être une modalité intéressante qui gagnerait à être diffusée.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

- III.1. But, Objectifs et Résultats attendus

III.1.1. But

32. Le programme vise l'amélioration de l'accès des populations congolaises les plus pauvres aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique.

III.1.2. Objectif général

33. Le principal objectif poursuivi à travers ce programme est de contribuer de manière efficace à la diversification de l'économie de la République du Congo de manière durable et à la promotion de la résilience des communautés et des institutions vulnérables au changement climatique.

III.1.3. Objectifs spécifiques

34. Spécifiquement, le programme s'attèlera à :
- ✓ Promouvoir les systèmes et chaînes de valeurs agricoles et écotouristiques et renforcer leur résilience aux changements climatiques ;
 - ✓ Appuyer la conservation de la biodiversité et promouvoir les solutions alternatives durables ;
 - ✓ Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques sur les écosystèmes aquatiques, savanicoles et forestiers.

III.1.4. Résultats attendus

35. En se fondant sur la théorie de changement du programme, ses objectifs seront atteints à travers la réalisation des trois principaux produits suivants :

- ✓ **Produit 1** : Les populations vulnérables, en particulier les communautés locales et les populations autochtones, les femmes et les jeunes des zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement grâce à l'agriculture durable, la valorisation des produits forestiers non ligneux et à l'écotourisme.
 - 2000 nouveaux emplois créés et 2000 personnes ont acquis des moyens de subsistance améliorés (50% de femmes) issus de la chaîne de valeur nouvellement mise en place grâce à l'agriculture durable et à l'écotourisme.
 - Au moins quatre (4) sites d'écotourisme sont aménagés et opérationnels.
 - Sept (7) produits culturels écotouristiques sur la faune et la flore développés et disponibles sur le marché.
 - 1750 personnes parmi les jeunes, les femmes (500) et les populations autochtones (250) ont trouvé un emploi après avoir bénéficié d'un perfectionnement des compétences pris en charge par le programme.
- ✓ **Produit 2** : Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité et pour lutter contre les effets du changement climatique.
 - deux (02) parcs et réserves sont gérés de manière durable avec la participation des populations.
 - 950 exploitants agricoles (dont 350 femmes) dans les zones cibles adoptent des pratiques et des techniques d'adaptation au changement climatique.
 - 300 mineurs artisanaux (dont 30 femmes) adoptent des pratiques d'exploitation minières durables.
- ✓ **Produit 3** : Le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique a renforcé ses capacités pour mettre en place des mesures juridiques et réglementaires favorisant et facilitant l'accès aux énergies renouvelables pour les populations des zones ciblées :

- Existence de capacités renforcées à tous les niveaux pour réaliser la transformation énergétique à grande échelle ;
- Existence de la capacité de tirer parti des investissements provenant de sources publiques et privées par le biais du soutien du PNUD aux programmes/initiatives nationaux ;
- Existence de la capacité d'appliquer des solutions à grande échelle pour accélérer la transition vers une efficacité énergétique et une énergie propre et/ou renouvelable ;
- Existence de capacité renforcée pour installer la base de production d'électricité à partir de sources d'énergie propres et/ou renouvelables ;
- 1250 ménages bénéficient d'un accès à l'énergie propre, abordable et durable (hydroélectrique) dont 550 ménages dirigés par une femme et 150 ménages ruraux.

- III.2. Ressources Requises pour Atteindre les Résultats Attendus

36. L'atteinte des résultats escomptés pour ce programme nécessite à la fois la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières. En plus du concours du personnel des ministères concernés et impliqués dans le programme, le PNUD-RC mettra son staff technique local, le réseau mondial de connaissance ainsi que le réseau du laboratoire d'accélération du PNUD au profit de l'exécution du programme. Pour ce qui est des ressources financières, le budget estimatif indicatif du programme est de **quinze million, sept-cent-soixante-seize mille, dollars américains (15 776 000 USD)**. Ce budget sera financé grâce aux contributions à mobiliser auprès du Gouvernement, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des fonds thématiques et autres Trust Funds tels que le GEF/GCF/UNREDD.

Tableau n°1 : Budget indicatif du programme

| PRODUITS ESCOMPTÉS | Axes d'intervention | Budgets indicatifs (USD) | |
|---|--|--------------------------|-------|
| | | | |
| Produit 1 : Les populations vulnérables, en particulier les populations autochtones, les femmes et les jeunes des zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement grâce à l'agriculture durable, la valorisation des produits forestiers non ligneux et à l'écotourisme. | Axe 1 : Amélioration de la résilience des systèmes et chaînes de valeurs agricoles et écotouristiques. | 6 690 436 | 42% |
| | Sous axe 1.1 : Renforcement de la résilience des exploitants agricoles face aux changements climatiques. | 640 000 | 4% |
| | Sous axe 1.2 : Promotion d'une agriculture durable basée sur le développement des chaînes de valeur des niches porteuses. | 1 600 000 | 10% |
| | Sous axe 1.3 : Gestion durable des terroirs villageois. | 2 700 000 | 17% |
| | Sous axe 1.4 : Développement de l'Écotourisme et Valorisation des Produits forestiers Non Ligneux. | 1 050 000 | 7% |
| | Sous axe 1.5 : Désenclavement de l'arrière-pays et appui aux activités de développement en milieu rural | 700 436 | 4% |
| Produit 2 : Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité pour lutter contre les effets du changement climatique. | Axe 2 : La Conservation de la biodiversité et promotion des solutions alternatives durables | 3 240 000 | 20,5% |
| | Sous axe 2.1 : Accroissement du système national d'aires protégées (AP) par l'ajout d'écosystèmes terrestres et marines. | 1 000 000 | 6,3% |
| | Sous axe 2.2 : Développement des activités alternatives ou de substitution durable. | 1 200 000 | 7,6% |
| | Sous axe 2.3 : Développement des exploitations minières artisanales durables | 1 040 000 | 6,6% |

| | | | |
|---|---|-------------------|--------------|
| Produit 3 : Le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique a renforcé ses capacités pour mettre en place des mesures juridiques et réglementaires favorisant et facilitant l'accès aux énergies renouvelables pour les populations des zones ciblées. | Axe 3 : La promotion des sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement pour soutenir un développement durable | 1 693 804 | 10,9% |
| | Sous axe 3.1. Actualiser les instruments politiques et juridiques facilitant la construction de PCH et des mini-réseaux pour fournir une énergie renouvelable et propre aux ménages | 200 804 | 1,3% |
| | Sous axe 3.2. Procéder aux études de faisabilité pour l'implantation des ouvrages des mini réseaux hydroélectriques et autres sources d'énergie renouvelable. | 1 000 000 | 6,3% |
| | Sous axe 3.3. Mettre en place la chaîne d'approvisionnement des services et technologique pour la réalisation des infrastructures hydroélectriques et autres sources d'énergie renouvelable. | 493 000 | 3% |
| | Sous axe 3.4. Promouvoir l'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour la transformation énergétique | 50 000 | 0,3% |
| Total /axes | | 11 624 240 | 73,4% |
| SUIVI EVALUATION (5%) | | 788 800 | |
| AUDIT (forfait) | | 50 000 | |
| COMMUNICATION (2%) | | 315 520 | |
| GESTION DU PROGRAMME (UGP) (11%) | | 1 735 360 | |
| GMS (8%) | | 1 262 080 | |
| TOTAL GENERAL | | 15 776 000 | 100% |

- III.3. Partenariats

37. La mise en œuvre du Programme recherchera et exploitera toute opportunité de partenariat, notamment avec le Gouvernement, le Secteur privé, la Société Civile, les organisations communautaires, les Agences du Système des Nations Unies, ainsi que, les autres Partenaires techniques et financiers, bilatéraux et multilatéraux. La priorité sera accordée aux types de partenariats institutionnel (basé sur des priorités de développement local) ou socio-politique (Plaidoyer et/ou lobbying). Le cas échéant, une stratégie explicite de partenariat sera élaborée pour mieux gérer les partenariats pour la mise en œuvre du Programme.

Tableau n°2 : Matrice des rôles et responsabilités des partenaires du programme

| Secteurs. | Partenaires. | | Rôles et Actions. |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| | Catégories. | Noms. | |
| Programmation stratégique | Gouvernement | Ministère en charge du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ; | Le ministère du Plan de la statistique est l'entité principale de la contrepartie nationale, sous la coordination de la Primature. Il assure le lead de la mise en œuvre du Programme, à travers la Direction Générale du Plan et du Développement. |
| Agriculture, Elevage et Pêche | Gouvernement et structures étatiques | Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage ; Ministère en charge de la promotion de la Femme ; | Le Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, département sectoriel, sera au centre de la conduite des appuis techniques de renforcement des capacités dans le domaine approprié |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | | <p>Ministère en charge de l'Economie Forestière Ministère en charge de la Décentralisation Ministère en charge de la Défense Ministère en charge de la Jeunesse Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire Ministère en charge des Affaires Foncières Ministère en charge de la Justice Ministère en charge de la recherche scientifique Ministère en charge de l'environnement Le Ministère en Charge du Commerce ; (IRAA ; CVTA ; PDAC)</p> | <p>pour la réalisation des activités. Le Ministère en charge de la promotion de la Femme jouera un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du programme en lien avec l'autonomisation de la Femme dans un secteur dont elle représente au moins 80% d'actifs agricoles. Le Ministère de l'Environnement veillera au respect des normes environnementales liées aux activités sectorielles. Les Ministères des Forêts et de l'Aménagement du Territoire et des Affaires foncières interviendront dans le cadre de l'Affectation des Terres Le Ministère de la Défense contribuera aux actions de développement en désenclavant l'arrière-pays et en participant à la production l'eau et l'électricité en milieu rural Le Ministère en Charge de l'aménagement du territoire mettra en œuvre le programme de revitalisation du tissu villageois. Le ministère de la Jeunesse jouera un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du programme d'insertion socio-économique des jeunes Le Ministère en Charge de la recherche contribuera à l'expérimentation des cultivars performants et résistants aux changements climatiques Le Ministère en Charge de la Justice veillera à l'application des dispositions sur le respect des droits des populations autochtones Le Ministère en Charge du Commerce veillera au respect du mercurial IRAA, Institut de Recherche Agronomique servira de structure d'appui dans le cadre de l'expérimentation des cultivars à haute productivité. Le CVTA, Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles apportera son expertise auprès des producteurs à travers l'introduction des nouvelles techniques et pratiques éprouvées pour garantir les rendements. PDAC, partenaire technique dans l'organisation et la structuration des producteurs et mise en place des circuits commerciaux.</p> |
| | <p>ONG-Société Civiles-Fondations.</p> | <p>Park n Shop; CoFCAO ; CGDC. CEPAC – CODECO ; Association des consommateurs</p> | <p>Les associations et organisation de la société civile, constituent des organes d'appui dans l'animation et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, notamment en périphérie des zones de conservation pour aider les communautés à accroître leurs moyens de subsistances et diversifier leurs sources de revenus.</p> |

| | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| | Agences des Nations Unies | FAO, PAM | La FAO et le PAM, en qualité d'agences spécialisées seront des partenaires techniques indispensables dans l'élaboration des documents stratégiques, des projets et la mise en œuvre des activités de soutien aux chaînes de valeurs et à celles génératrices de revenus liées à leurs domaines de compétences. |
| | Secteurs privés | CIB, CIFOC | Sociétés forestières évoluant pouvant apporter leurs contributions au financement d'activités génératrices de revenus au bénéfice des communautés. |
| Tourisme Environnement | Gouvernement et structures étatiques | Ministère du tourisme et de l'environnement ; Ministère de l'Economie Forestière Ministère de l'Energie Ministère des Hydrocarbures Ministère de la communication (économie numérique, Radios, ...); Ministère de l'intérieur ; Ministère Urbanisme et Habitat Ministère du Transport Ministère en charge de la Défense Ministère de l'Artisanat Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux Ministère en charge de la Décentralisation et des collectivités locales Ministère de la santé, | Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement est le partenaire technique central pour toutes les actions liées aux respects des engagements nationaux et internationaux ayant trait à la gestion durable de l'environnement, mais également du respect des normes environnementales et sociales dans toutes activités de développement impactant l'environnement au niveau national. Le Ministère de la Communication comme secteur transversal d'appui à la promotion de la destination Congo à travers la valorisation de son potentiel touristique. Les Ministères de l'Intérieur, de la Santé et du Transport, dont respectivement dans la facilitation de l'accès au pays, la prise de dispositions sécuritaires et sanitaires et la déserte du pays. Le Ministère des hydrocarbures pour le respect des normes environnementales dans leur mode d'exploitation et la mise en œuvre de leur engagement sociétal. En règle générale, chaque intervenant économique dont l'activité touche à l'environnement devra se conformer au respect des normes environnementales établies dans le pays |
| | ONG-Société Civiles-Fondations. | Engagement pour le Développement Durable et l'Environnement (EDDEN) Actions pour l'Environnement et la Solidarité Internationale (AESI) Association pour le Tourisme et Loisir (ATL) Les Amis du Bassin du Congo (ABC) Convention Nationale des Associations de Développement et | L'ensemble de ces organisations de la société civile interviennent dans le cadre de la défense et de la protection de l'environnement au niveau nationale et départemental, elles sont susceptibles de constituer un véritable relai sur le terrain en rapport avec leurs connaissances des communautés et leur mode de vie. |

| | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|--|--|
| | | <p>l'Environnement (CONADEC)</p> <p>Cellule d'Encadrement pour la Promotion Agro communautaire – Coopération pour le Développement du Congo (CEPAC – CODECO)</p> <p>Association pour le Développement des Peuples Autochtones (ADPPA)</p> | |
| | Agences des Nations Unies | <p>OMT, ONU Habitat, UNEP, OMT, FAO, UNESCO,</p> | <p>Les agences des Nations Unies dans le cadre de la mise œuvre de l'UNDAF sont des partenaires privilégiés et clés jouant des rôles importants selon leurs avantages comparatifs allant du montage à l'exécution des projets. Il s'agira de renforcer les instruments déjà existant et/ou de les renforcer au niveau national et transfrontalière.</p> |
| | Secteurs privés | <p>Agences de voyage, transports et tours opérateurs ; CIB, IFO, CCC. BDEAC Agences d'assurance.</p> | <p>Le secteur privé est ciblé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale du Tourisme comme secteur porteur jouant le rôle de déclencheur. Les Tours opérateurs relai important de cette politique, sont le socle de développement du secteur dans leur rôle pivot avec les autres acteurs.</p> |
| Forêt, Eau et Sol | Gouvernement et structures étatiques | <p>Ministère de l'Economie Forestière, Ministère du Tourisme et de l'Environnement, Ministère de l'Hydraulique Ministère Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, Ministère des mines et de la géologie, Ministère Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones Ministère de la Femme ; Ministère en charge de la Jeunesse Le Ministère en Charge des Affaires foncières Ministère en charge de la Décentralisation, Ministère en charge de la recherche scientifique.</p> | <p>Les principales actions du Gouvernement dans ce domaine d'intervention se déclinent de la manière suivant: le MEF veillera à l'application des dispositifs existants, notamment le Code forestier pour les intervenants du secteur, mais également leurs engagements sociétaux ; le MTE et celui des MMG sur l'application du respect des normes environnementales dans les modes d'exploitations en application de la Loi portant protection de l'environnement ; celui de la Justice, des droits humains et de la promotion des populations autochtones qui prend en compte les aspects liés à la protection des populations autochtones y compris leur épanouissement ; celui de l'Hydraulique sur la gestion durable des ressources en eau à travers le Code de l'Eau ; ceux de la Décentralisation et l'Aménagement du Territoire et des Affaires foncières veilleront à l'application de la Loi foncière, mais également à la politique liée au Développement local à travers la décentralisation avec l'appui des Collectivités locales. Le ministère de la femme veillera à l'implication de la</p> |

| | | | |
|--|---------------------------------|--|--|
| | | | Femme dans l'exploitation et la gestion durable de ces ressources naturelles dont la survie des ménages est tributaire. Le Ministère en Charge de la Jeunesse veillera à l'encadrement des jeunes dans l'exploitation et la gestion durable desdites ressources. |
| | ONG-Société Civiles-Fondations. | <p>ONG de conservation de la biodiversité WCS ; WWF ; FOK, FNN, Coopération pour le Développement du Congo (CEPAC – CODECO) ; Engagement pour le Développement Durable et l'Environnement (EDDEN)</p> <p>Actions pour l'Environnement et la Solidarité Internationale (AESI)</p> <p>Les Amis du Bassin du Congo (ABC)</p> <p>Convention Nationale des Associations de Développement et l'Environnement (CONADEC)</p> <p>Association pour le Développement des Peuples Autochtones (ADPPA)</p> <p>Organisation pour le Développement et le Droits Humanitaires du Congo (ODDHC)</p> | Toutes ces structures ont pour vocation la préservation et gestion durable de l'environnement, elles sont présentes sur le terrain et représentent une opportunité comme partenaires d'activités de proximité. |
| | Agences des Nations Unies | FAO, UNICEF, UNESCO, UNEP | La forêt et l'eau sont des véritables régulateurs climatiques et des facteurs de développement, les agences des Nations Unies dans le cadre de la mise œuvre de l'UNDAF sont des partenaires privilégiés et clés jouant des rôles importants selon leurs avantages comparatifs allant du montage à l'exécution des projets que ce soit dans l'exploitation de ces ressources que dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes. Il s'agira de renforcer les instruments déjà existant et/ou de les renforcer et assurer le renforcement des capacités des bénéficiaires et la résilience des communautés. |
| | Secteurs privés | Sociétés forestières, minières et agro-industrielles, BDEAC | Epicentre de l'exploitation de ces ressources, il conviendra de les aider à participer à leur exploitation et gestion durables à travers les mécanismes mis |

| | | | |
|----------------|--------------------------------------|---|---|
| | | | en place au niveau national et international, mais également à respecter tout ce qui relève de leur engagement sociétal auprès des communautés. |
| Energie | Gouvernement et structures étatiques | Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, Ministère des hydrocarbures, Ministère des Mines et de la Géologie, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Economie Forestière, Le Ministère en Charge de la Défense Le Ministère en Charge des Affaires foncières Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire Ministère en charge de la Femme, Le Ministère de la recherche scientifique, Ministère en charge de la décentralisation ; Agence nationale d'Electrification Rurale Agence de l'Hydraulique rurale, Fonds Nationale d'Electricité, Agence de régulation du secteur de l'électricité. | Le ministère de l'Energie sera l'épicentre du pilotage de ce projet avec ses organes spécialisés (ANER et FNE) auquel contribuera d'autres départements ministériels, notamment ceux des hydrocarbures, des mines et de l'Economie forestière en soutien aux ménages dans la diversification des sources d'énergie, tout comme celui de l'Aménagement, de la Défense. Le Ministère de la promotion de la Femme participera à la production des foyers améliorés et à la mobilisation des femmes dans leur utilisation ; Le Ministère de la recherche scientifique, participera au développement des énergies renouvelables Le Ministère en Charge des affaires foncières interviendra dans la mise à disposition des terres à travers l'application de la Loi foncière |
| | ONG-Société Civiles-Fondations. | ONG Femmes et énergie, Association des consommateurs ; Cellule d'Encadrement pour la Promotion Agro communautaire – Coopération pour le Développement du Congo (CEPAC – CODECO) | Ces structures assureront le relai auprès des communautés, notamment les femmes dans le cadre de la contribution à la résorption du problème lié à la fourniture de l'énergie aux ménages à travers des solutions peu polluantes et préservant l'environnement |
| | Agences des Nations Unies | UNFPA ; UNEP ; PAM ; FAO ; | Pour la promotion des droits humains, notamment des populations vulnérables, dans le cadre de la directive des NU sur « l'Energie pour tous » les agences intéressées pourront mutualiser leurs ressources pour accompagner les efforts du Gouvernement. |
| | Secteurs privés | Secteur privé : TOTAL ; Eni-Congo ; CIB ; Odzala Cocoua, BAD ; BEAC | Avec la libération du secteur en rapport avec le Code de l'électricité, le secteur privé pourrait appuyer les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation de la production d'électricité à travers l'exploitation des instruments mis en place. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| Partenaires Techniques et Financiers | Partenaires Bilatéraux et Multilatéraux | BM; BAD; FMI; BDEAC; FEM; FVC; FBBC | Partenaires bien implantés dans le pays et traditionnels du bureau, susceptibles de répondre et participer à la mise en œuvre du programme. |
| | Institutions Mondiales et Régionales de Financement | France/AFD ; Allemagne/GIZ ; ASA /USAID ; Japon/JICA ; UE | Ces Institutions ont chacune leur mode de financement ou d'intervention, et agissent selon les intérêts des pays, certains ont par le pays collaboré avec le bureau et interviennent de façon sporadique en rapport avec leurs intérêts. |
| Médias | Toutes | Radios, TV et Presse écrite aux niveaux national et international, Réseaux sociaux, Agences de communication. | <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la visibilité et la valorisation des contributions, des soutiens et efforts du gouvernement et de ses partenaires dans la mise en œuvre du Programme. • Aider à documenter et publier tous les résultats probants du programme à travers des canaux de communication appropriés. • Contribuer à la promotion des initiatives locales pour le développement communautaire au profit des bénéficiaires finaux. |
| Recherche | Universités et Instituts : | FAC Sciences et Techniques, ENSAF, IRA, IREF. | Accompagner la mise en œuvre des projets dans le cadre de la recherche développement pour permettre une meilleure adaptabilité technique afin de garantir la réussite et le succès du programme. |

- **III.4. Hypothèses et gestion des risques**

38. Tel qu'annoncé dans le montage de la théorie de changement du programme, l'une des principales hypothèses de sa réussite est fortement liée à l'efficacité du programme d'appui à la promotion d'une bonne gouvernance qui devra assurer concomitamment et de manière adéquate l'émergence d'une gouvernance responsable, transparente et inclusive, de la protection des droits de l'homme et de la réduction des inégalités entre les genres.

39. Par ailleurs, les autres postulats du changement désiré pourraient se heurter à d'autres types de risques identifiés dans le cadre de mise en œuvre de ce programme. Ces risques peuvent se résumer en risques politiques, risques de sécurité et sûreté, risques financiers, risques opérationnels et risques socio-environnementaux. Tels que présentés dans le tableau ci-dessous, ces risques s'ils arrivaient à se produire, pourraient avoir à des degrés divers des impacts négatifs sur la réalisation et/ou la qualité des résultats du programme.

Tableau n° 3 : Répertoire des risques par catégories et leurs effets potentiels sur le programme

| Type de risque | Description du risque | Probabilité (1-5) | Impacts (1-5) |
|----------------------------------|--|-------------------|---------------|
| Politique | 1. Le changement de gouvernement et de certains décideurs pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du Programme. | 4 | 2 |
| | 2. Le scepticisme actuel de plusieurs organisations politiques de l'opposition sur le dialogue politique pourrait entraîner des tensions politiques et affecter la paix et la cohésion sociale. | 4 | 2 |
| | 3. Le risque d'une instabilité sociopolitique qui pourrait résulter d'une éventuelle détérioration de l'environnement socio-économique et politique dans le pays. | 2 | 4 |
| Sécurité et sûreté | 4. Risque d'une détérioration du contexte sécuritaire liée à une instabilité sociopolitique éventuelle qui pourrait résulter de la détérioration de l'environnement socio-économique et politique dans le pays. | 2 | 4 |
| | 5. Risque d'une recrudescence de crises humanitaires post catastrophe ou post-conflit dans les Départements de la Likouala, de la Sangha, du Pool (y compris dans certaines zones de Brazzaville), etc. | 3 | 4 |
| Financier | 6. L'insuffisance ou l'absence des fonds de contrepartie nationale affectera significativement la réalisation de bon nombre d'activités du Programme. | 4 | 4 |
| | 7. Une mobilisation insuffisante de ressources auprès des partenaires techniques et financiers concernés pour le financement du programme pourrait affecter la réalisation des résultats escomptés du Programme. | 4 | 4 |
| Opérationnel | 8. Capacité limitée des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux en matière de mise en œuvre et d'application programmatiques des règles et procédures de l'approche harmonisée de transferts d'espèces. | 3 | 3 |
| | 9. Non appropriation du programme et des politiques nationales par la partie nationale. Faiblesses des capacités nationales de mise en œuvre des réformes structurelles. | 2 | 5 |
| | 10. Manque ou faiblesse de coordination entre les différentes entités nationales et locales appelées à intervenir dans le Programme. | 3 | 4 |
| Social et Environnemental | 11. Les changements climatiques pourraient entraîner une recrudescence des catastrophes dans plusieurs régions du pays, y compris dans certaines zones habitées de Brazzaville. | 4 | 4 |

| | | | |
|------------------|---|---|---|
| | 12. La persistance de chômage pour les jeunes, notamment des jeunes à risque. | 5 | 2 |
| Sanitaire | 13. La pandémie du COVID 19 pourrait porter préjudice à la mise en œuvre des activités du programme | 4 | 3 |

40. Les effets et impacts potentiels pouvant découler de la manifestation de ces risques pourraient être atténués voire annulés grâce aux actions suivantes :

- La poursuite de l'initiative en cours du dialogue politique pour la consolidation de la paix et la promotion de la cohésion sociale ;
- Le renforcement soutenu des capacités techniques des institutions, organisations et services impliqués et concernés par les domaines d'intervention du programme ;
- Le renforcement soutenu des capacités de prévention et de gestion des risques de catastrophes et de conflits (électoraux) ;
- L'application de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques fiduciaires
- La conduite d'une macro-évaluation du système de gestion des finances publiques (GFP) et des micro-évaluations des partenaires de mise en œuvre ;
- Le renforcement continu des capacités des partenaires d'exécution en matière de gestion axée sur les résultats et en termes de règles et procédures de gestion des projets et programmes du PNUD ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de partenariats et de communication ;
- La diversification et l'élargissement de la base de financement du programme en développant des partenariats avec des institutions financières internationales (telles que la Banque mondiale ou le FMI), d'autres sources de fonds mondiaux (comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)) et des partenaires traditionnels et non traditionnels, dont les fondations et les organisations du secteur privé.

41. En définitive, le PNUD mettra à profit son expérience en matière de gestion des risques et exploitera ainsi l'outil de RiskLog à travers lequel une analyse plus approfondie des risques du programme sera faite et les mesures de traitements spécifiques retenues seront appliquées et rigoureusement monitorées et documentées.

- III.5. Implication des parties prenantes

42. Ce programme est bâti sur une logique d'intervention fondée sur la pérennisation des acquis et résultats à travers un recentrage des stratégies de mise en œuvre sous le leadership éclairé des parties prenantes nationales. Le PNUD veillera avec l'adhésion des partenaires techniques et financiers du programme au respect de cette dimension et mettra en œuvre des mécanismes de rétroaction avec les bénéficiaires afin d'encourager un contrôle citoyen de l'efficacité ou des éventuelles insuffisances, voire des défaillances du Programme.

43. Il sera ainsi accordé une priorité aux suggestions, propositions, alertes et plaintes des diverses parties prenantes à la mise en œuvre du Programme. Des mécanismes de collecte et de gestion des propositions, suggestions, et des plaintes seront mis en place. Ces mécanismes prendront en charge les activités de sensibilisation des bénéficiaires sur les performances attendues du programme, de collecte et de traitement des suggestions et plaintes.

44. Dans toutes les zones d'intervention du programme et à toutes les échelles d'interaction, les associations et groupements existants et représentatifs des groupes vulnérables et exclus (femmes, jeunes, minorités, les petits producteurs agricoles, les populations autochtones.....) participeront au processus de prise de décision, d'identification et à la mise en œuvre des actions devant conduire à la diversification des activités économiques et à l'atténuation des effets négatifs ainsi que l'adaptation aux changements climatiques. Le programme aidera à développer les compétences des groupes cibles concernés afin de leur permettre d'accéder aux opportunités qui leur seront ainsi offertes pour améliorer leur condition socioéconomique et réduire les inégalités.

45. Le gouvernement et ses structures, les autorités locales, les organisations à base communautaire, les ONG répertoriées dans la matrice du partenariat du programme devront assurer un leadership fort et efficace pour participer et animer les instances de coordination et de suivi du programme d'une part mais aussi prendre et exercer leurs responsabilités individuelles et collectives dans le pilotage technique des interventions ciblées.
46. Afin de soutenir l'implication effective de toutes les différentes parties prenantes, le PNUD veillera à l'application du principe de ne laisser personne pour compte et le strict respect du recours systématique, sous le leadership du gouvernement, au mécanisme des revues périodiques inclusives comme l'un des instruments de suivi de la mise en œuvre du programme.

- III.6. Coopération Sud-Sud et Triangulaire (SSC/TrC)

47. La mise en œuvre du programme bénéficiera d'une série d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire et de la collaboration avec les centres d'excellence nationaux, avec un accent particulier sur les initiatives locales novatrices, susceptibles d'être adaptées au contexte national, telles que le Youth Connekt ou le Fonds vert rwandais (FONERWA). Le partenariat entre le Maroc et le Congo visant à créer le Fonds bleu pour la gestion des ressources naturelles sera soutenu et exploité dans le cadre des actions de renforcement des compétences et des moyens de subsistance pour l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le programme encouragera le partage des connaissances sur des questions telles que le financement du développement ainsi que l'économie bleue et l'économie verte.
48. Dans le cadre spécifique de réalisation des plans de gestion et d'aménagement pour les parcs naturels et les aires protégées, tels que la réserve communautaire du lac Télé, le parc national d'Odzala-Kokoua, le parc national Ntokou-Pikounda et le sanctuaire de gorilles de Lossi, le programme s'appuiera notamment sur les initiatives transfrontalières ensemble avec la RDC, le Cameroun et le Gabon.
49. Dans plusieurs pays africains, le PNUD a développé un ensemble d'initiatives capitalisant sur les énergies propres renouvelables, notamment, les technologies énergétiques les plus prometteuses. Le programme bénéficiera ainsi de ce vaste réseau de connaissances et d'expériences en matière de l'exploitation de la technologie des petites et microcentrales d'hydroélectricité comme stratégie efficace de promotion de l'accès à l'énergie renouvelable dans les zones reculées voire enclavées.

- III.7. Gestion des connaissances

50. Tout au long de la phase d'exécution, le programme générera un nombre important de connaissances et de pratiques indispensables pour l'atteinte des objectifs et la réalisation des résultats transformationnels escomptés. Le gouvernement, les ONG, la société civile et le PNUD travailleront ensemble pour assurer une diffusion efficace et adaptée à chacune des cibles du programme. Une priorité de communication et de diffusion des connaissances générées sera accordée aux populations des zones d'intervention via notamment les réseaux et forums de partage d'information y compris les réseaux sociaux et canaux communautaires d'information. Le programme identifiera et participera, le cas échéant et en fonction des besoins, aux réseaux scientifiques et/ou tout autre réseau qui pourraient lui être profitables en termes d'enseignements.
51. De même, le programme identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être profitables à la conception et à la mise en œuvre de programmes/projets futurs similaires. A cet effet, un échange réciproque d'informations sera maintenu entre le programme et les autres programmes/projets œuvrant dans le même domaine. A titre illustratif et de manière spécifique, les actions suivantes seront réalisées :
- Un système de gestion de connaissances pour la conservation de la biodiversité sera développé en mettant en réseau les bases de données existantes et en créant une base

de données spécifique au système des AP du Congo qui permettra d'y implanter une gestion adaptative ;

- Des systèmes seront installés et leur utilisation intégrée à la gestion quotidienne des AP et les routines de surveillance (SIG, bases de données, portails web, etc.). L'information sur la gestion des AP sera rendue publique par différents moyens et sur une base régulière.
- Le PNUD encouragera le partage des connaissances sur des questions telles que le financement du développement ainsi que l'économie bleue et l'économie verte, et s'appuiera sur les résultats d'une évaluation du financement du développement (EFD) qui sera menée avec le soutien du bureau régional.
- L'exploitation et la diffusion des informations agrométéorologiques au profit des acteurs de terrain pour accroître la résilience face aux aléas climatiques dans le secteur agricole et garantir une meilleure prise de décision dans la gestion des cultures, dans les zones prioritaires ciblées ;
- La dissémination des technologies et techniques agricoles et d'élevage ;
- En matière de recherche adaptative, l'introduction de semences de plants améliorés résistants aux maladies et bio fortifiées impliquera la réalisation de tests d'adaptation avant diffusion aux petits producteurs ;
- Des connaissances pour une maîtrise des techniques de drainage des berges inondées en saison des pluies à cause des barrages hydroélectrique installés en aval, seront générées et diffusées à travers des tests de viabilité des nouvelles technologies d'approvisionnement résilient en eau tout au long d'un cycle complet de production.
- Un registre du savoir-faire et des bonnes pratiques des technologies d'adaptation en matière de résilience des chaînes de valeurs agricoles sera produit et largement diffusé au profit des populations.

IV. GESTION DU PROGRAMME

- IV.1. Efficience des Coûts et efficacité

52. Pour atteindre pleinement ses objectifs et réaliser les résultats prévus, avec les ressources disponibles et à mobiliser, la mise en œuvre du programme d'appui à la diversification économique efficace et durable et à la résilience des communautés vulnérables au changement climatique sera basée sur :

- Un montage opérationnel et institutionnel permettant une implication effective de l'ensemble des acteurs et des parties prenantes aux niveaux local, national et régional ;
- Une planification participative basée sur l'utilisation d'outils de gestion performants, favorisant une bonne mise en œuvre du programme (suivi des délais de réalisations, du niveau de consommation budgétaire, des réalisations physiques,) ;
- Une appropriation effective des objectifs du programme par les bénéficiaires impliqués dans les dispositifs de mise en œuvre ;
- Une synergie et une complémentarité avec les autres initiatives en cours dans les domaines de la diversification économique et lutte contre les effets du changement climatique dans le pays et spécifiquement dans les zones d'intervention du programme ;
- Une consolidation et une appropriation des pratiques concluantes ;
- Et une utilisation des compétences de l'assistance technique en termes de valeur additionnelle en matière d'amélioration des pratiques courantes et d'adoption de nouvelles approches.

- IV.2. Gestion de programme

53. Sur la base des leçons apprises des expériences passées et en cours en matière d'accompagnement du gouvernement de la République du Congo pour la lutte contre la pauvreté et les effets du changement climatique, le PNUD mettra en œuvre le programme pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du Document de Programme et ce conformément à ses modalités d'exécution (NIM et DIM).

54. L'entité désignée d'accord partie entre le Gouvernement et le PNUD assurera la mise en œuvre du programme et aura pour principales tâches : (i) la supervision du programme ; (ii) la production des résultats ; (iii) la gestion des fonds du programme ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et celui du contrôle interne, en conformité avec les arrangements de gestion convenu de commun accord avec le PNUD et les autres parties prenantes, notamment les donateurs.

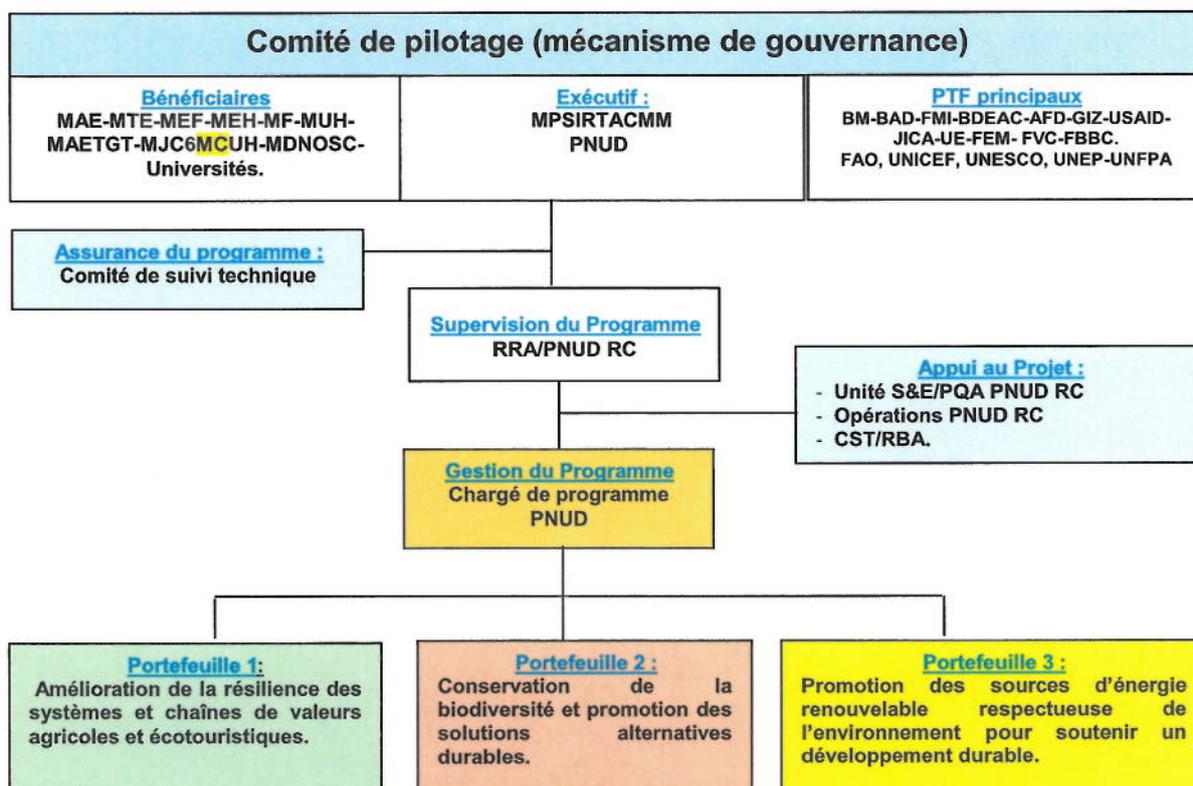
55. Au niveau national, la coordination et la gestion technique du programme sera assurée par le Chargé de Programme qui sera appuyé(e) par une équipe dotée des expertises en matière de :

- Développement local ;
- Finance inclusive ;
- Ecotourisme ;
- Exploitation minière artisanale
- Développement durable ;
- Gestion des écosystèmes et biodiversité ;
- Energie renouvelable et Microcentrale Hydroélectrique ;
- Genre ;
- Planification et Suivi et Evaluation ;
- Gestion Administrative et Financière.

56. Toutefois, au besoin le programme pourrait faire recours à la mobilisation d'autres types d'expertises en mode d'appui temporaire à travers notamment des consultant(e)s et des "Detail Assignements" pour des travaux ponctuels.

57. Sous le leadership et la supervision du senior management du Bureau pays PNUD-RC le/la Coordonnateur/trice veillera à la bonne exécution du programme et à la coordination des activités à tous les niveaux de mise en œuvre du programme. Il (Elle) assurera la gestion efficace des partenaires et parties responsables impliqués dans l'exécution du programme. L'expertise en charge de la gestion administrative veillera à la bonne gestion administrative et financière tandis que les autres expertises assureront la mise en œuvre des activités en fonction de leur domaine de compétence et, à ce titre, apporteront les conseils et les appuis requis.
58. Le Bureau pays PNUD-RC dans une dynamique de partage de coûts et de rationalisation des charges de gestion (DPC) offrira un dispositif efficient et performant avec les compétences requises déjà disponibles en son sein et celles à mobiliser. De même, la supervision opérationnelle sera assurée par le PNUD, notamment la gestion des finances, des ressources humaines, des équipements acquis par son canal, en conformité avec les modalités d'accord de gestion établies de commun accord et non contraires aux règles en vigueur du PNUD.
59. Au niveau national, le Comité technique de pilotage du programme (CTP) est l'instance d'orientation et de décision. Il veille à la conformité de la mise en œuvre du programme. Le Comité Technique de pilotage approuve les plans d'activités périodiques et les rapports techniques. Il contribue au processus d'harmonisation des approches d'intervention dans les zones d'intervention du programme et facilite la mise en œuvre des accords de partenariat conclus dans le cadre du programme. Le Comité de pilotage se réunit deux (2) fois par an en session ordinaire, et pourrait se réunir en session extraordinaire en cas de besoin.

Structure organisationnelle du programme





DOCUMENT DE PROGRAMME
REPUBLIQUE DU CONGO



V. CADRE DE RESULTATS

| Priorités du Pays : Axe stratégique PND n°3 : Diversification de l'économie. | | | | | | | | | | |
|---|------------------------|-------------------|-------------------|-------|--|------|------|------|------|---|
| Objectifs de Développement Durable : ODD 1, ODD 2, ODD 8, ODD 13 et ODD 17 | | | | | | | | | | |
| Effet de l'UNSDCF : Les populations congolaises les plus pauvres auront accès aux énergies renouvelables et à des opportunités économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme, tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à une résilience accrue face au changement climatique | | | | | | | | | | |
| Indicateurs Effets CPD 20-24 : | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indicateur 2.1 : Taux de chômage des jeunes, ventilé par sexe et par zone géographique Niveau de référence : 30,5 % (femmes : 31,6 % ; hommes : 29,5 %, zones urbaines : 39 % ; zones rurales : 11,7 %) Cible : 28 % ✓ Indicateur 2.2 : Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (ventilée par sexe) Niveau de référence : 46,5 % (femmes : 54 % ; hommes : 46 %) Cible : 38 % (femmes : 50 % ; hommes : 50 %) ✓ Indicateur 2.3 : Proportion d'aires protégées au niveau national gérées de manière durable par les populations Niveau de référence : 12 % Cible : 15 % | | | | | | | | | | |
| RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 2. Accélérer le changement structurel propice au développement durable. | | | | | | | | | | |
| RÉSULTATS ATTENDUS | INDICATEURS DE PRODUIT | SOURCE DE DONNÉES | REFERENCE DE BASE | | CIBLES ANNUELLES * (Par fréquence de la collecte de données) | | | | | MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES |
| | | | Value | Année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | |
| Axe 1 : Résilience des systèmes et chaînes de valeurs agricoles et écotouristiques aux changements climatiques | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--------------|------|---|--|--|--|--|--|--|
| Produit 1 : Les populations vulnérables, en particulier les populations autochtones, les femmes et les jeunes des zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement grâce à l'agriculture durable, la valorisation des produits forestiers non ligneux et à l'écotourisme. | Indicateur 1.1 : Nombre de nouveaux emplois créés (a) et nombre de personnes ayant acquis des moyens de subsistance améliorés (b), ventilés par sexe, issus de la chaîne de valeur nouvellement mise en place grâce à l'agriculture durable et à l'écotourisme. | Rapports des Ministères de l'Agriculture et de l'élevage; de l'économie forestière; Rapports Statistiques sur l'écotourisme du ministère du Tourisme et de l'Environnement | a) 0 b) 0 | 2019 | | a) H: 200 F: 250 b) H: 200 F: 250 | a) H: 300 F: 250 b) H: 300 F: 250 | a) H: 300 F: 250 b) H: 300 F: 250 | a) H: 200 F: 250 b) H: 200 F: 250 | a) 2000 (dont 1000 femmes) b) 2000 (dont 1000 femmes) | Méthode de collecte : Exploitation des rapports trimestriels des services de conservation de la faune statistiques sur l'écotourisme du ministère du Tourisme et de l'Environnement, des parties responsables et de l'UGP; et de ceux du ministère de l'agriculture Risques : <ul style="list-style-type: none"> Faible engagement des partenaires Faible mobilisation des ressources |
| | Indicateur 1.2 : Nombre de sites d'écotourisme mis en place et opérationnels. | Rapports sur la conservation des aires protégées établis par le Service des statistiques du ministère de l'Économie forestière. | 1 | 2019 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 4 | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du Ministère de l'économie forestière; MTE, des parties responsables et de l'UGP Risques : <ul style="list-style-type: none"> Faible niveau d'engagement des partenaires |
| | Indicateur 1.3 : Nombre de produits culturels écotouristiques sur la faune et la flore développés et disponibles sur le marché | Rapports de l'ACFAP et de la DGTH | 2 | 2019 | 0 | 1 | 1 | 1 | 4 | 7 | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du Ministère de l'économie forestière; MTE, des parties responsables et de l'UGP Risques : <ul style="list-style-type: none"> Faible implication des partenaires politiques. |

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|---|
| | Indicateur 1.4 : Nombre de personnes parmi les jeunes, les femmes et les populations autochtones ayant trouvé un emploi après avoir bénéficié d'un perfectionnement des compétences pris en charge par le PNUD | Rapports du MTE et du MPFIED, du MJEC et d'ONG | 0 | 2019 | J : 100 F : 0 A : | J : 200 F : 50 A : 50 | J : 200 F : 100 A : 60 | J : 250 F : 150 A : 60 | J : 250 F : 200 A : 80 | 1750 (dont 1000 jeunes : 500 femmes ; 250 autochtones. | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du Ministère du Tourisme et de l'Environnement, MEF, Promotion de la Femme, des parties responsables et de l'UGP Risques : <ul style="list-style-type: none"> Faible mobilisation de ressources Niveau d'engagement de la partie nationale |
| | Indicateur 1.5 : Nombre de Km de pistes agricoles ouvertes et entretenus | Rapport du ministère en charge de l'Agriculture | | | | | | | | | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du ministère en charge de l'Agriculture Risques : <ul style="list-style-type: none"> Faible mobilisation de ressources Niveau d'engagement de la partie nationale |
| Axe 2 : Conservation de la biodiversité et promotion des activités alternatives durables | | | | | | | | | | | |
| Produit 2 : Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité pour | Indicateur 2.1 : Nombre de parcs et de réserves faisant l'objet d'une gestion durable avec la participation des populations. | Rapports de l'ACFAP ; du Ministère des hydrocarbures | 3 | 2019 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du Ministère de l'économie forestière, des parties responsables et de l'UGP Risques : <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse de volonté politique |

| | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|----------------------|------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|--|
| lutter contre les effets du changement climatique. | Indicateur 2.2 : Nombre d'exploitants agricoles (ventilés par sexe) dans les zones cibles qui adoptent des pratiques et des techniques d'adaptation au changement climatique. | Rapport sur le Parc national d'Odzala Kokoua; | 74 (35 H) F: 39 | 2019 | H: 20 F: 0 | H: 45 F: 50 | H: 100 F: 50 | H: 200 F: 100 | H: 200 F: 150 | 915 (dont 350 femmes) | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du Ministère de l'économie forestière, MTE, MAE, des parties responsables et de l'UGP Risques : • Faible niveau d'engagement des partenaires |
| | Indicateur 2.3 : Nombre de mineurs artisanaux qui adoptent des pratiques minières durables | Rapport du ministère des Mines et de la Géologie | 0 | 2019 | H: 0 F: 0 | H: 50 F: 0 | H: 20 F: 10 | H: 100 F: 10 | H: 100 F: 10 | 300 (dont 30 femmes) | Méthode de collecte : Exploitation des rapports du Ministère des mines et de la géologie, MTE, des parties responsables et de l'UGP Risques : • Faible niveau d'engagement des partenaires |
| Axe 3 : La promotion des sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement pour soutenir un développement durable. | | | | | | | | | | | |
| Produit 3 : Le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique a renforcé ses capacités pour mettre en place des mesures juridiques et réglementaires favorisant et facilitant l'accès aux énergies renouvelables pour les populations des zones ciblées. | Indicateur 3.1 : a) Nombre et proportion de ménages bénéficiant d'un accès à l'énergie propre, abordable et durable (hydroélectrique); b) ménages dirigés par une femme; c) ménages ruraux. | Rapport de l'Agence nationale d'électrification rurale | 250 b) 50 c) 0 | 2019 | a) 30 b) 50 c) 10 | a) 150 b) 100 c) 20 | a) 350 b) 100 c) 60 | a) 520 b) 150 c) 30 | a) 200 b) 150 c) 30 | 1250 (dont b) 550, c) 150) | Méthode de collecte : Exploitation des rapports de l'Agence Nationale de l'Électrification Rurale, des parties responsables et de l'UGP Risques : • Niveau d'engagement de la partie nationale • Faible mobilisation de ressources |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|-----|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|
| | <p>Indicateur 3.2. Existence de capacités renforcées pour réaliser la transformation énergétique à grande échelle :</p> <p>a) Renforcement des capacités de tirer parti des investissements provenant de sources publiques et privées par le biais du soutien du PNUD aux programmes/initiatives nationaux.</p> <p>b) Renforcement de la capacité d'appliquer des solutions à grande échelle pour accélérer la transition vers une meilleure efficacité énergétique et une énergie propre.</p> <p>c) Capacité renforcée d'installer la base de production d'électricité à partir de sources d'énergie propres et/ou renouvelables</p> | <p>Rapport Ministère de l'Energie et de l'hydraulique</p> <p>Rapport du Ministère du Plan, de la statistique, de l'intégration Régionale, des transports, de l'aviation civile et de marine marchande.</p> | Non | 2019 | Non | Non | Non | Oui | Oui | Oui | <p>Méthode de collecte :</p> <p>Exploitation des rapports du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, Ministère du Plan, de la statistique, de l'intégration Régionale, des transports, de l'aviation civile et de marine marchande des parties responsables et de l'UGP</p> <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'engagement de la partie nationale à développer le secteur de l'énergie |
|--|--|--|-----|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|

VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

| PRODUITS ESCOMPTÉS | ACTIVITÉS PRÉVUES | Budget prévu par année | | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU (USD) | | |
|---|--|------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|------------------|----------------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | Source de financement | Poste budgétaire | Montant |
| Produit 1 : Les populations vulnérables, en particulier les populations autochtones, les femmes et les jeunes des zones ciblées, ont accès à des opportunités économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement grâce à l'agriculture durable, la valorisation des produits forestiers non ligneux et à l'écotourisme. Marqueur Genre : G2 | Axe 1: Amélioration de la résilience des systèmes et chaînes de valeurs agricoles et écotouristiques. | | | | | | | | | |
| | Sous axe 1.1 : Renforcement de la résilience des exploitants agricole face aux changements climatiques | | | | | | | | | |
| | 1.1. Renforcer et moderniser le système de conseil agricole en place, pour améliorer la planification des activités d'encadrement agricole et réduire la vulnérabilité des exploitants agricoles | 20 000 | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | MEF | PNUD/MEF/MTE/Autres | | 90 000 |
| | 1.2. Promouvoir l'introduction et la diffusion de variétés à cycle court d'igname, de patate, de manioc, de bananes, maïs, courges résistantes aux maladies et aux extrêmes climatiques, tel que les sécheresses prolongées, etc | 50 000 | 100 000 | 50 000 | 25 000 | 25 000 | MEF | PNUD/MEF/MTE/Autres | | 250 000 |
| | 1.3. Développer les activités génératrices des revenus dans la périphérie des aires protégées en vue de restreindre la pratique du braconnage | 50 000 | 150 000 | 50 000 | 25 000 | 25 000 | PNUD/MEF/MTE | PNUD/MEF/MTE/Autres | | 300 000 |
| | S/T sous axe 1.1 | 120 000 | 290 000 | 110 000 | 60 000 | 60 000 | | | | 640 000 |
| | Sous axe 1.2: Promotion d'une agriculture durable basée sur le développement des chaînes de valeur des niches porteuses | | | | | | | | | |
| | 2.1 Développer des chaînes de valeur agropastorale, apicole et aquacole résilientes au climat : développer les compétences techniques et commerciales des communautés locales et populations autochtones notamment les jeunes, les femmes, pour la production durable et la commercialisation, des produits agropastoraux, du miel naturel et des autres produits de la ruche (Pollen, cire...) et les produits de pêche | 150 000 | 350 000 | 250 000 | 250 000 | 100 000 | MAE | PNUD/MEF/MTE/MD/Autres | | 1 100 000 |
| | 2.2. Développer la cacao culture, et les chaînes de valeurs associées, permettant ainsi de réduire les émissions dues à la déforestation | 40 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | MEF | PNUD/MEF/Autres | | 240 000 |

| | | | | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|--|------------------|
| 2.3. Promouvoir les technologies sylvopastorales en vue d'accroître considérablement les cheptels ovins, caprins, porcins et avicoles, tout en favorisant l'exploitation optimale des niches et opportunités s'y rapportant (compost, fumier, biogaz.) | 60 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | MEF | PNUD/ MEF/Autres | | 260 000 |
| S/T sous axe 1.2 | 250 000 | 450 000 | 350 000 | 350 000 | 200 000 | | | | 1 600 000 |
| Sous axe 1.3 : Gestion durable des terres villageois | | | | | | | | | |
| 3.1. Former les exploitants en supervision technique pour mettre en œuvre les techniques de restauration des terres et des eaux | 30 000 | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | MEF/MAEP/ MATGT | PNUD/ MEF/Autres | | 100 000 |
| 3.2. Promouvoir les pratiques d'adaptation, telles que, les systèmes de cultures mixtes et les systèmes intégrés de production végétale et d'élevage | 20 000 | 300 000 | 200 000 | 100 000 | 30 000 | MEF/MAEP/ MATGT | PNUD/ MEF/Autres | | 650 000 |
| 3.3. Étendre les pratiques préexistantes de fertilité des sols comme l'embocagement, ainsi que d'autres techniques validées localement pour le contrôle de l'érosion, la restauration des terres et la gestion des eaux | 150 000 | 300 000 | 250 000 | 50 000 | 50 000 | MEF/MAEP/ MATGT | PNUD/ MEF/Autres | | 800 000 |
| 3.4. Introduire des techniques comme la construction de diguettes, de bancs ou de fossés d'infiltration, ainsi que des plantations d'arbres, d'arbustes et d'herbes le long des courbes de niveau pour améliorer la qualité et l'humidité du sol. | 50 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 50 000 | MEF/MAEP/ MATGT | PNUD/ MEF/Autres | | 400 000 |
| 3.5. Reconstituer le couvert forestier et végétal à travers une campagne de reboisement actif et systématique, impliquant les grands exploitants forestiers, et les communautés de base | 30 000 | 150 000 | 50 000 | 40 000 | 30 000 | MEF/MAEP/ MATGT | PNUD/ MEF/Autres | | 300 000 |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|----------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------------|
| | 3.6. Mener des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les mauvaises pratiques telles que la culture itinérante sur brûlis et les feux de brousse | 30 000 | 100 000 | 50 000 | 40 000 | 30 000 | MEF/MAEP/MATGT | PNUD/MEF/Autres | | 250 000 |
| | 3.7. Mettre en place des plans simples d'aménagement des terroirs villageois sélectionnés pour la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité | 20 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 30 000 | MEF/MAEP/MATGT | PNUD/MEF/Autres | | 200 000 |
| | S/T sous axe 1.3 | 330 000 | 1 040 000 | 710 000 | 390 000 | 230 000 | | | | 2 700 000 |
| | Sous axe 1.4 : Développement de l'Ecotourisme et Valorisation des Produits forestiers Non Ligneux | | | | | | | | | |
| | 4.1. Promouvoir l'écotourisme de Bas et de moyen de gamme dans les zones. | 150 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | MTE/MEF | PNUD/Autres | | 550,000 |
| | 4.2. Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL). | | 100,000 | 100 000 | 150 000 | 150 000 | MEF | PNUD/Autres | | 500,000 |
| | S/T sous axe 1.4 | 150 000 | 200 000 | 200 000 | 250 000 | 250 000 | | | | 1 050 000 |
| | Sous axe 1.5 : Désenclavement de l'arrière-pays et appui aux activités de développement en milieu rural | | | | | | | | | |
| | 5.1. Acquérir les équipements de travaux de génie rural et renforcement des capacités des cadres | 10 000 | 10 000 | 40 000 | | | MD/MAEP | PNUD/MDN | | 60 000 |
| | 5.2. Appuyer les activités de développement en milieu rural | | | 10 436 | | | MD/MAEP | PNUD/MDN | | 10 436 |
| | S/T sous axe 1.5 | 10 000 | 10 000 | 50 436 | | | | | | 70 436 |
| | Sous-Total AXE 1 | 860 000 | 1 990 000 | 1 420 436 | 1 050 000 | 740 000 | | | | 6 690 436 |
| Produit 2 : Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité pour lutter contre les effets du changement climatique. Marqueur Genre : G2 | Axe 2 : Conservation de la biodiversité et promotion des solutions alternatives durables | | | | | | | | | |
| | Sous axe 2.1 : Accroissement du système national d'aires protégées (AP) par l'ajout d'écosystèmes terrestres et marines. | | | | | | | | | |
| | 2.1. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion pour les aires protégées, telles que la réserve communautaire du lac Télé, le parc national d'Odzala-Kokoua, le parc national Ntokou Pikounda et le sanctuaire de gorilles de Lossi. | | 35 000 | 35 000 | | | | | PNUD/Autres | |

| | | | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|--|-------------|------------------|
| 2.2. Réaliser la conception technique de l'extension des AP, la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie d'extension pour le système d'AP dans sa globalité. | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | | | PNUD/Autres | 100 000 |
| 2.3. Améliorer la connaissance sur la biodiversité et assurer l'efficacité accrue de la gestion des AP pour une meilleure protection des habitats et des espèces qu'ils abritent de sorte que chaque aire protégée devienne un réservoir de biodiversité. | | 35 000 | 35 000 | | | | PNUD/Autres | 70 000 |
| 2.4. Mettre en place un système de suivi écologique à long terme permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion du système d'AP. | | 60 000 | 40 000 | 20 000 | 10 000 | | PNUD/Autres | 130 000 |
| 2.5. Renforcer la coopération nationale et régionale pour la gestion transfrontalière des écosystèmes. | 10 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 10 000 | | PNUD/Autres | 80 000 |
| 2.6. Développer un mécanisme de financement durable pour supporter les coûts récurrents à la gestion des aires protégées à travers la mise en place d'un fonds fiduciaire pour la gestion du système national d'aires protégées. | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 25 000 | 25 000 | | PNUD/Autres | 200 000 |
| 2.7. Améliorer la gouvernance dans l'utilisation des ressources au sein des paysages forestiers. (Pour ce faire, les actions qui seront menées porteront sur la clarification du régime foncier pour les AP terrestres en vue de promouvoir l'intégrité écologique des sites protégés, incluant l'opérationnalisation des mécanismes efficaces de médiation et de résolution des conflits dans les AP concernées). | 75 000 | 100 000 | 75 000 | 50 000 | 50 000 | | PNUD/Autres | 350 000 |
| S/T sous axe 2.1 | 160 000 | 325 000 | 280 000 | 140 000 | 95 000 | | | 1 000 000 |
| Sous axe 2.2 : Développement des solutions alternatives ou de substitution durable. | | | | | | | | |
| 2.2.1. Inventorier le patrimoine national naturel et culturel | | 25 000 | 25 000 | | | | PNUD/Autres | 50 000 |
| 2.2.2. Valoriser le patrimoine national naturel et culturel | 10 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | | PNUD/Autres | 110 000 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------|-------------|--|-------------------|------------------|
| | 2.2.3. Accroître la connaissance de celui-ci et l'attractivité de la destination « parcs, réserves et zone de haute valeur de conservation du Congo ». | | 50 000 | 40 000 | | | | PNUD/Autres | | 90 000 | |
| | 2.2.4. Augmenter les recettes touristiques au bénéfice des communautés riveraines des aires protégées. | 25 000 | 25 000 | 100 000 | 50 000 | 50 000 | | PNUD/Autres | | 250 000 | |
| | 2.2.5. Appuyer l'exploitation écologiquement durable des ressources en hydrocarbures | 50 000 | 50 000 | 100 000 | 50 000 | 50 000 | MH/MTE | MH | | 300 000 | |
| | 2.2.6. Renforcer les systèmes d'exploitation et de gestion des hydrocarbures en République du Congo | 50 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 50 000 | MH/MTE | MH | | 400 000 | |
| | S/T sous axe 2.2 | 135 000 | 275 000 | 390 000 | 225 000 | 175 000 | | | | 1 200 000 | |
| | Sous axe 2.3 : Développement des exploitations minières artisanales durables | | | | | | | | | 1 040 000 | |
| | Sous-Total Axe 2 | 295 000 | 600 000 | 670 000 | 365 000 | 270 000 | | | | 3 240 000 | |
| Produit 3 : Le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique a renforcé ses capacités pour mettre en place des mesures juridiques et réglementaires favorisant et facilitant l'accès aux énergies renouvelables pour les populations des zones ciblées. Marqueur Genre : G2 | Axe 3 : La promotion des sources d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement pour soutenir un développement durable | | | | | | | | | | |
| | 3.1. Actualiser les instruments politiques et juridiques facilitant la construction de PCH et des mini-réseaux pour fournir une énergie renouvelable et propre aux ménages | 25 804 | 25 000 | 50 000 | 25 000 | 25 000 | ANER | PNUD/Autres | | | 150 804 |
| | 3.2. Procéder aux études de faisabilité pour l'implantation des ouvrages des mini réseaux hydroélectriques et autres sources d'énergie renouvelable. | 200 000 | 300 000 | 300 000 | 100 000 | 100 000 | ANER | PNUD/Autres | | | 1000 000 |
| | 3.3. Mettre en place la chaîne d'approvisionnement des services et technologique pour la réalisation des infrastructures hydroélectriques et autres sources d'énergie renouvelable. | 193 000 | 100 000 | 100 000 | 50 000 | 50 000 | ANER | PNUD/Autres | | | 493 000 |
| | 3.4. Promouvoir l'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour la transformation énergétique | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | MTE/ONG | PNUD/Autres | | | 50 000 |
| | Sous-Total Axe 3 | 428 804 | 435 000 | 460 000 | 185 000 | 185 000 | | | | | 1 693 804 |
| TOTAL : AXE 1, AXE 2 et AXE 3 | | | | | | | | | | 11 624 240 | |
| SUIVI EVALUATION (5%) | | | | | | | | | | 788 800 | |

| | |
|--|-------------------|
| AUDIT (forfait) | 50 000 |
| COMMUNICATION (2%) | 315 520 |
| GESTION DU PROGRAMME (y compris DPC) (11%) | 1 735 360 |
| GMS (8%) | 1 262 080 |
| TOTAL GENERAL | 15 776 000 |

VII. SUIVI ET EVALUATION

60. Le mécanisme de suivi et d'évaluation du programme sera aligné sur le cadre de résultats du UNSDCF et du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et sera appuyé par le cadre de suivi des résultats du plan national (PND 2018-2022). Le bureau pays du UNSDCF consacra au moins 5% de ses ressources programmatiques aux activités de suivi et d'évaluation et allouera des ressources supplémentaires au renforcement des capacités nationales au profit des activités suivantes : (i) la collecte de données et un meilleur suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement nationaux ; et (ii) le suivi régulier des cibles liées aux ODD. Le suivi et l'évaluation du programme seront conduits selon une approche de gestion et d'assurance qualité axée sur les résultats ; le suivi sera effectué chaque année et intégré au système de suivi du UNSDCF. Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le programme fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

- VII.1. Plan de suivi

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | partenaires éventuels | Coût éventuel |
|---|--|---|---|---|--|
| Suivre de près les progrès par rapport aux résultats escomptés | Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats dans le RRF afin de déterminer les progrès du programme vers l'obtention des produits convenus. | Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur. | L'équipe du programme analysera les retards enregistrés dans l'atteinte des résultats escomptés du programme | <ul style="list-style-type: none"> • GVT (Ministère de l'économie Forestière, Ministère du tourisme, Ministère des Mines et de la Géologie, l'Agence de l'Électrification Rurale...) • L'UGP • Le PNUD | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |
| Suivre et gérer les risques | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats escomptés et assurer la mise en œuvre des mesures de gestion de ces risques à l'aide d'un registre. • Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers. | Trimestrielle | <ul style="list-style-type: none"> • Les risques seront identifiés par l'équipe de direction du programme tout en prenant des mesures de gestion de ces risques. • Le registre des risques sera tenu de manière active pour suivre de près les risques identifiés et prendre des mesures d'atténuation y relatives. | <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • UGP • Gvt | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| Apprentissage | Les connaissances, les bonnes pratiques, les leçons tirées et les enseignements issus de la mise en œuvre du programme, d'autres projets et programmes, des partenaires ainsi que des communautés seront régulièrement capitalisés et diffusés. | Au moins 1 fois par an | Les leçons apprises sont notées par l'équipe du programme et seront utilisées pour éclairer les décisions de gestion. | <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • UGP • Gvt | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |
| Assurance qualité du programme | La qualité du programme sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du programme et ainsi éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer la gestion du programme. | Annuelle | Les forces et les faiblesses du programme seront examinés par l'Unité de Gestion (UGP) en vue d'éclairer les décisions visant à améliorer les performances du programme. | <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • UGP | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |
| Revoir et Prendre des mesures correctives | Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions. | Au moins 1 fois par an | Les données collectées par l'Unité de Gestion sur les performances, les risques, les leçons tirées et la qualité, feront l'objet d'un examen du comité de pilotage et seront utilisées pour prendre des mesures correctives. | <ul style="list-style-type: none"> • PNUD • UGP • Comité de Pilotage | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |
| Rapport du programme | Un rapport d'avancement sera présenté au Comité de Pilotage du programme et aux parties prenantes clés. Ce rapport comprendra : les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du programme, un registre des risques mis à jour et incluant les mesures d'atténuation ; tous les rapports d'évaluation ou de revue préparés au cours de la période considérée. | Annuelle et à la fin du programme (rapport final) | Rédaction de rapport, présentation au comité de pilotage et mise à jour des mesures d'atténuation des risques du programme | <ul style="list-style-type: none"> • UGP | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |
| Revue du programme (comité de pilotage) | <ul style="list-style-type: none"> • Le mécanisme de gouvernance du programme (comité de pilotage) conduira des revues régulières du programme pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel et les bilans de réalisation des activités, afin d'assurer une budgétisation réaliste pendant la durée du programme. • Une revue de fin d'exécution du programme sera effectuée par le comité de pilotage pour dégager les enseignements à retenir, examiner les possibilités mise à plus grande échelle mais aussi en vue de diffuser les résultats du programme auprès des parties prenantes. | 1 fois par an | Les préoccupations relatives à la qualité et aux progrès du programme seront examinées par le comité de pilotage. Des mesures correctives seront prises pour mieux adresser les problèmes ou difficultés identifiés. | Comité de pilotage | Les coûts seront déterminés sur la base des évaluations concrètes des coûts des opérations à réaliser. |

- VII.2. Plan d'évaluation du Programme

L'évaluation du Programme sera organisée dans le cadre du Plan d'évaluation du Programme pays (CPD) 2020-2024

| Titre de l'évaluation | Partenaires (éventuels) | Produit associé du plan stratégique | Effet du UNSDCF/DPP | Date d'achèvement prévue | Parties prenantes clés de l'évaluation | Coût et source du financement |
|--------------------------|-------------------------|--|--|--------------------------|---|-------------------------------|
| Évaluation à mi-parcours | Partenaires impliqués | Effet n°2: Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable | D'ici 2024, les populations congolaises les plus défavorisées ont accès à des énergies renouvelables et des opportunités économiques diversifiées, créatrices d'emplois et de revenus durables dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'écotourisme qui respectent les normes environnementales et contribuent à accroître la résilience aux changements climatiques | Juin 2022 | PNUD Ministère du Plan, de statistique et de l'Intégration Régionale Agence Nationale d'Électrification Rurale Ministère du Tourisme et de l'Environnement Ministère de l'Économie Forestière | \$40,000 PNUD |

\$*

VIII. CADRE JURIDIQUE

61. Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA).

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

62. Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

IX. MODALITE DE GESTION

63. Option b : Réalisation directe - DIM

Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

64. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁴ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁵ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/faq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

65. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).

66. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

67. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD

⁴ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

⁵ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

68. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

g. Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

h. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

i. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

- j. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- k. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

X. ANNEXES

- **Annexe 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet.**
- **Annexe 2. Rapport de l'Examen Préalable Social et Environnemental.**
- **Annexe 3. Cadre logique des risques.**
- **Annexe 4. Résultats des Évaluation des capacités du Partenaire de réalisation.**

Annexe 5. Termes de référence du Comité de pilotage et du Comité de suivi technique du programme.

- Niveau 1 : Comité de Pilotage du Programme

| | | |
|--|--|--|
| Niveau de structure | Pilier n°2 du Programme Pays 2020-2024 : Programme de Développement Durable et Diversification de l'économie | |
| Résultats à examiner | Les changements transformationnels et les contributions du PNUD aux priorités nationales telles que déclinées à travers l'axe n°3 du PND 2018-2022 " Diversification de l'économie". | |
| Objectifs de la réunion | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examiner et valider les changements transformationnels du programme ; ✓ Examiner et valider les contributions du PNUD à l'axe n°3 du PND 2018-2022 " Diversification de l'économie" ; ✓ Discuter et prendre les décisions adéquates sur les problèmes clés au niveau de la gestion du Programme de Développement Durable et d'Appui à la Réalisation des ODD ; ✓ Préparer la revue annuelle du Programme Pays ; ✓ Contribuer à la revue de l'UNSDCF au niveau inter-agences ; ✓ Contribuer à la préparation du rapport annuel du programme. | |
| Fréquence | 2 fois par an (fins juin et novembre) | |
| Durée de la réunion | Une demi-journée (3-4 heures) | |
| Lieu | Brazzaville | |
| Réunion organisée conjointement par : | <ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire General (DG PD) du Plan ; • Représentant Résident Adjoint (RRA) du PNUD. | |
| Réunion présidée conjointement par : | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Plan Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale. • Représentant Résident (RR) du PNUD | |
| Participants | <ul style="list-style-type: none"> • PNUD <ul style="list-style-type: none"> ○ RRA ; ○ Equipe du pilier 2 du Programme : Chargé de programme, Experts et chefs de projets, staff S&E ; ○ Les unités transversales et les Opérations • Les <u>directeurs/chefs opérationnels/programme</u> des structures externes partenaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants des ministères et les institutions nationales pertinentes ; ○ Bailleurs de fonds (chefs de coopération) ○ ONG et partenaires de la Société Civile. | |
| Production issue de la réunion | <ul style="list-style-type: none"> • Un document résumant (3-5 pages maximum) les actions concrètes permettant de renforcer la performance du programme en vue d'atteindre ses cibles. | |
| Documents préparatoires (doivent être soumis avant la réunion) | <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation power point résumant le document préparatoire • Un document préparatoire résumant : <ol style="list-style-type: none"> 1) Les changements transformationnels ; 2) La situation actuelle des progrès réalisés comparée aux cibles annuelles ; 3) Les évidences sur les contributions du PNUD aux priorités nationales : axe n°3 du PND 2018-2022 " Diversification de l'économie ; 4) Les problèmes et difficultés rencontrées dans la gestion du programme et les actions proposées ; 5) Les perspectives et programmations pour l'année suivante..... | |
| Préparation nécessaire avant la réunion : | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des informations collectées à travers le mécanisme de suivi et évaluation et de reporting, et à travers les réunions de travail du Comité de Suivi Technique. <p>En prélude à ce Comité de Pilotage du Programme, une mission conjointe devrait être organisée, avec les partenaires, afin de constater l'état physique d'avancement du programme et l'effectivité des évidences des résultats sur le terrain.</p> | |
| | Objectifs de la mission | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Examiner/Valider les résultats clés du programme sur le terrain ; ❖ Contribuer à la préparation du Comité de pilotage du programme. |
| | Fréquence | 1 fois par an (début novembre) |
| | Organisé par | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur General du Plan (DGPD) du Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ; • Représentant Résident Adjoint (RRA) du PNUD. |
| | Participants | <ul style="list-style-type: none"> • Senior Management du PNUD ; • Chargé de Programme PNUD • Partenaires gouvernementaux • Donateurs clés • Des ONG |
| | Durée de la mission | 1 semaine (2-3 localités) |

- Niveau 2: Comité technique de Suivi

| | |
|--|--|
| Niveau de structure | Portefeuilles/Axes du Programme de Développement Durable et Diversification de l'Economie |
| Résultats à examiner | Les produits clés de chaque axe du programme. |
| Objectifs de la réunion | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Examiner et valider les produits clés de chaque axe et de chaque projet clé (sur la base des PTA) ; ❖ S'assurer de la mise en œuvre effective des PTA ; ❖ Discuter et prendre les décisions adéquates sur les problèmes techniques clés au niveau des axes/projets ❖ Examiner et approuver les plans trimestriels sur la base des PTA ; ❖ Préparer le comité de pilotage du programme. |
| Fréquence | 4 par an (fin janvier, mai, octobre et décembre) - <ol style="list-style-type: none"> 1) 1^{ère} réunion fin janvier – validation des PTA 2) 2^e réunion en mai – revue des résultats/produits 3) 3^e réunion en octobre –revue des résultats/produits-préparation CP du programme 4) 4^e réunion en décembre – revue des résultats/produits - séance de travail pour le développement des PTA (<i>sur la base des orientations du Comité Pilotage Programme et de la Revue annuelle du CPD</i>) |
| Durée de la réunion | Une à deux journées. |
| Lieu | Brazzaville |
| Réunion organisée conjointement par : | <ul style="list-style-type: none"> • Le pilier 2 du PNUD avec les partenaires nationaux pertinents. |
| Réunion présidée conjointement par : | <ul style="list-style-type: none"> • DG du ou des Ministères sectoriels concernés ; • RRA ou Chargé de programme pilier 2 du PNUD |
| Participants | <ul style="list-style-type: none"> • PNUD <ul style="list-style-type: none"> ○ Chargés de Programmes, Chefs de projets, Experts, Chargés de S&E, etc. ○ Invités : unités transversales et Opérations. • Staff technique des ministères et des institutions nationales pertinents • Staff technique des Bailleurs de fonds • Staff technique des ONG, partenaires de la Société Civile et autres partenaires techniques |
| Production issue de la réunion | <ul style="list-style-type: none"> • Un document résumant (3-5 pages maximum) les actions concrètes pour améliorer la mise en œuvre du/des PTA au cours du prochain trimestre et atteindre les cibles annuelles des produits clés avant la fin de l'année. |
| Documents préparatoires (doivent être soumis avant la réunion) | <ul style="list-style-type: none"> • Les PTA par <u>Axe ou composante</u> • Une présentation power point <u>par axe composante</u> résumant le document préparatoire (<i>modèle à développer</i>) • Un document préparatoire <u>par composante</u> (<i>modèle à développer</i>) résumant : <ol style="list-style-type: none"> 1) La situation actuelle des produits clés comparée aux cibles annuelles (sur la base des données dans Atlas Project Management) 2) La situation actuelle des activités 3) Les risques et problèmes de mise œuvre des PTA et les actions proposées (sur la base des données dans Atlas Project Management) 4) Les informations et données sur la gestion financière. |